

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	3
PRÉAMBULE.....	4
INTRODUCTION.....	5
TERMES DE REFERENCE	6
PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	7
1.1 Données générales.....	7
1.1.1 Situation géographique de l'UFA Lopola.....	7
1.1.2 Limites et superficie de l'UFA Lopola	9
1.1.3 Cadre national institutionnel de la gestion de l'environnement.....	9
1.1.4 Cadre juridique national et international.....	13
1.2 Données environnementales de l'UFA LOPOLA.....	15
1.2.1 Milieu physique.....	15
1.2.2 Milieu biologique.....	19
2. DÉMARCHE METHODOLOGIQUE UTILISÉE LORS DE L'ÉTUDE SOCIO-ECONOMIQUE. 20	
2.1 Préparation de l'enquête.....	20
2.2 Collecte des informations de base :	20
2.3 Enquêtes de terrain	21
2.4 Saisie, traitement des données et rédaction du rapport d'étude	21
3. RESULTATS DE L'ETUDE SOCIO - ECONOMIQUE.....	22
3.1 Caractéristiques de l'environnement socio-économique et culturel des populations riveraines de l'ufa lopola	22
3.1.1 Structure administrative et organisation territoriale.....	22
3.1.2 Données démographiques	22
3.1.3 Infrastructures et équipements collectifs.....	30
3.2 La contribution de bpl au développement socio-économique local.....	35
3.2.1 Caractéristiques principales de Bois et Placages de Lopola	35
3.2.2 Personnel de BPL.....	36
3.2.3 Conditions d'accès aux équipements et infrastructures dans les villages de la zone du projet	37
3.2.4 Premier bilan de la contribution actuelle de BPL au développement socio-économique local	42
3.3 Modes locaux de coexistence et de gestion des ressources forestières.....	46
3.3.1 La gestion traditionnelle des ressources et espaces forestiers	46

3.3.2	Coexistence des utilisations des espaces et ressources forestières entre l'exploitant et les populations locales	60
4.	ORIENTATIONS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT	64
4.1	Contribution sociale de l'entreprise	64
4.2	Le plan d'aménagement et la gestion commune des espaces forestiers avec les populations locales	69
4.2.1	Identification des zones d'exclusion de l'exploitation forestière : série de protection	69
4.2.2	Identification des espèces animales et végétales à statut particulier auprès des populations locales	69
4.2.3	Identification des espaces forestiers conjoints nécessitant une concertation avec l'activité d'exploitation forestière	71
4.2.4	Identification des activités alternatives et autres mesures d'accompagnement nécessitant une concertation préalable avec BPL	71
5.	PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'UFA LOPOLA	73
6.	CONCLUSION.....	75
7.	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	76
	LISTE DES TABLEAUX	78
	LISTE DES CARTES	79
	LISTE DES PHOTOS.....	79
	ANNEXES	80

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ACNL	Association pour la Conservation de la Nature Likouala
BPL	Bois et Placages de Lopola
CP1	Cours Préparatoire 1 ^{ère} Année
CM2	Cours Moyen 2 ^{ème} Année
CRISTAL	Compagnie Recherche Industrie Transformation Agro-Forestière De La Likouala
FRM	Forêt Ressources Management
FHDDL	Fondation Henri Djombo pour le Développement de la Likouala
ITBL	Industrie de Transformation des Bois de la Likouala
MEFE	Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFT	Plan d'Action Forestier Tropical
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
UFA	Unité Forestière D'aménagement
USLAB	Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage
WCS	Wildlife Conservation Society

PRÉAMBULE

L'étude et enquête socio-économique, de l'UFA Lopola, a été dirigée par le coordonnateur principal de la Cellule d'Aménagement de BPL, Georges Claver BOUNDZANGA, aidé de Catherine VIVIEN, ingénieur de FRM.

Une mission d'appui technique du siège de FRM avait permis d'en définir le cahier des charges (Cf. [Annexe 1](#)).

Les enquêtes de terrain ont été réalisées, au cours des mois d'octobre et novembre 2002, par une équipe d'enquêteurs, recrutés localement et formés pour les fins de l'étude. La méthodologie et les modules d'entretiens, documents utilisés au cours de ces enquêtes, sont en [Annexe 1](#).

En raison, de l'important délai entre les premières enquêtes de terrain, et le dépôt pour validation du présent document, des réactualisations ont dues être apportées. Pour des raisons de temps et logistique seule certaines réactualisations ont pu être effectuée, et uniquement sur les populations des deux sites BPL, Lopola et Lombo.

Le présent document constitue le rapport d'étude du diagnostic socio-économique dans et autour de l'UFA Lopola, il est structuré en trois grands chapitres à savoir la méthodologie, les résultats et les orientations possibles. Ces chapitres sont à leur tour répartis selon:

- ♦ les caractéristiques de l'environnement socio-économique et culturel des populations de l'UFA Lopola et de ses environs ;
- ♦ la contribution de l'entreprise BPL au développement socio-économique local ;
- ♦ les modes locaux de gestion des ressources forestières ;
- ♦ les orientations du plan d'aménagement en matière de contribution sociale de l'entreprise et les orientations du plan d'aménagement en matière de gestion concertée des espaces forestiers.

Ces travaux vont aider à cerner le concept de durabilité de l'aménagement des ressources forestières de l'UFA Lopola et à déterminer la contribution de l'entreprise au développement socio-économique local.

INTRODUCTION

Le concept moderne d'aménagement forestier durable est étroitement lié à la prise de conscience internationale en faveur de la préservation de la biodiversité, notamment sous les tropiques. Symboliquement, on considère que le Sommet de la Terre, tenu à Rio en 1992 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), et qui a vu la signature de la Convention sur la Biodiversité, marque la naissance de cette préoccupation internationale forte.

Le sommet de Johannesburg, en 2002, témoigne de la maturation du concept de développement durable, et de la nécessaire complémentarité à trouver entre lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement, déjà clairement exprimé dans le Principe 1 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ».

En matière de gestion de forêts, l'Article 2b des « Principes forestiers non juridiquement contraignants mais faisant autorité » publiés à Rio en 1992 stipule que « les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures ».

L'aménagement forestier durable, tel qu'il s'entend aujourd'hui, couvre plusieurs dimensions, parmi lesquelles la dimension sociale tient une place prépondérante. L'un de ses objectifs est le développement durable et l'amélioration des conditions de vie des populations et de la main d'œuvre de l'entreprise, tout en permettant l'exercice de leurs droits d'usage dans le cadre d'une gestion durable des ressources forestières.

La République Démocratique du Congo s'inscrit totalement dans cette démarche internationale de gestion durable des écosystèmes forestiers et de lutte contre la pauvreté, à travers sa législation.

TERMES DE REFERENCE

Les « Termes de Référence pour la réalisation des études complémentaires à l'élaboration des Plans d'Aménagement des concessions forestières et des aires protégées » approuvés en mars 2006 permettent de fixer les objectifs spécifiques d'une étude socio-économique. La présente étude a été conduite en conformité avec les « Termes de Référence ».

Le présent rapport constitue l'étude socio-économique de l'UFA Lopola, et présente un outil indispensable pour la préparation du Plan d'Aménagement de l'UFA. Le volet social de l'Aménagement a pour objectifs de :

- ♦ faire le bilan diagnostic des communautés locales et autochtones vivant dans et /ou autour des Unités Forestières d'Aménagement ;
- ♦ impliquer ces communautés dans la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- ♦ proposer des mesures visant le développement des communautés locales ;
- ♦ améliorer les conditions de vie et de travail du personnel et de leurs ayants droit.

PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

1.1 DONNÉES GÉNÉRALES

1.1.1 Situation géographique de l'UFA Lopola

L'UFA Lopola est située au nord de la République du Congo, dans la région administrative de la Likouala, entre les latitudes 2°80' et 3°20' Nord et les longitudes 16°85' et 17°60' Est (dans les limites définies par le Plan d'Aménagement).

Elle fait partie du Secteur Forestier Nord, dans la zone II (Ibenga-Motaba)

Elle est entourée par par différentes UFA, l'UFA Mokabi (Société MOKABI S.A.) à l'Ouest, l'UFA Mimbéli (société ITBL) au Nord Est et l'UFA Ipendja (société Thanry Congo) au Sud est. (Cf. [Carte 1](#)).

L'UFA est couverte par quatre cartes topographiques au 1 :200 000^{ème} (feuilles de Bayanga, Bérandjoko, Gandou et Nola), publiées à la fin des années soixante. Les références des cartes et leur localisation sont indiquées dans le [Tableau 1](#).

Tableau 1 : Cartes topographiques couvrant l'UFA Lopola

Carte	Nom de la feuille	Localisation
NA 33 XVII	Bayanga	Sud – Ouest
NA 33 XVIII	Gandou	Sud – Est
NA 33 XXIII	Nola	Nord – Ouest
NA 33 XXIV	Bérandjokou – Mbaïki	Nord – Est

Carte 1 : Situation géographique de l'UFA Lopola

1.1.2 Limites et superficie de l'UFA Lopola

Les nouvelles limites officielles de l'UFA Lopola sont établies par l'arrêté n°5863/MEFPRH/DGEF/DF-SIAF du 6 juin 2002, soit :

- ♦ au Nord-Est : la rivière Ibenga ;
- ♦ au Sud : la rivière Dibo, prolongée jusqu'à Ipendja à son intersection avec le parallèle 2°48' N. Par ce parallèle en direction de l'Ouest jusqu'à son intersection avec la rivière Lola ;
- ♦ à l'Ouest : la rivière Lola jusqu'à son intersection avec le parallèle 3°01'N ;
- ♦ au Nord-Ouest : une droite orientée géographiquement suivant un angle de 304° jusqu'à son intersection avec Ibenga.

Ces documents officiels attestent à l'UFA une superficie de 199 900 hectares.

La superficie cartographiée sur SIG en utilisant une projection UTM (fuseau 33) est de 195 509 hectares dont 177 547 ha en production.

1.1.3 Cadre national institutionnel de la gestion de l'environnement

Institutionnellement, la gestion du patrimoine forestier national est du ressort du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MEFE),¹ l'un des trente-trois ministères du Gouvernement de la République du Congo. (cf Organigramme présenté dans le [Tableau 2](#))

Tableau 2 : Constitution du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (en 2005²)

Constitution du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement			
Cabinet	Direction de la coopération	Service de la coopération bilatérale	Bureau coopération pays développés
			Bureau coopération pays en voie de développement
		Service de la coopération multilatérale	<i>Bureau coopération avec les ONG et autres ministères</i>
	Bureau coopération multinationale		
	Direction de l'informatique	Service de l'exploitation	Bureau des études
			Bureau de l'exploitation
Service technique		Bureau de la formation	
			Bureau maintenance

¹ Le Décret 98/175 crée en 1998 le nouveau « Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement ».

² Basé sur l'Audit Organisationnel Des Structures De L'administration Forestière Bilan - Diagnostic, par AGRECO en juin 2005.

Constitution du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement		
		Bureau des nouvelles technologies
	Direction des études et de la planification	Service des études
		Service de la planification
	Direction du Fonds forestier	Service de la programmation
		Service de la comptabilité
	Direction du Fonds pour la protection de l'environnement	Service de la programmation
		Service de la comptabilité
Inspection générale		Secrétariat
		Division administrative et financière
	Inspection de la forêt	Division de la forêt
		Division de la valorisation des produits forestiers
	Inspection de la faune et des aires protégées	Division de la faune
		Division des aires protégées
	Inspection des affaires administratives, juridiques et financières	Division du contrôle administratif
		Division du contrôle juridique
Inspection de la préservation de l'environnement	Division du contrôle financier	
	Division de l'évaluation des politiques et des programmes	
Direction générale de l'environnement		Secrétariat
		Service archive et documentation
	Direction de la prévention des pollutions et de l'environnement urbain	Service de l'environnement industriel
		Service de l'assainissement et de la qualité de la vie
	Direction du droit de l'éducation à l'environnement et de la coopération	Service de droit et de la coopération
		Service de l'éducation à l'environnement
	Direction de la conservation des écosystèmes naturels	Service des écosystèmes aquatiques
		Service des écosystèmes forestiers et savaniques
	Direction des affaires administratives et financières	Service administratif et du personnel
		Service des finances et du matériel
	Directions régionales (départementales)	Service administratif et financier
		Service de la prévention de pollutions et de la conservation de la nature
		Service du droit et de l'éducation à l'environnement
Direction générale de l'économie		Secrétariat
	Service archive et documentation	Bureau archives
		Bureau de la documentation

Constitution du Ministère de l'Économie Forestière et de l'Environnement			
forestière		Bureau de la reprographie et publication	
	Direction des forêts	Service de la gestion forestière	Bureau de la législation et réglementation forestière
			Bureau recouvrement
			Bureau du contentieux et poursuite judiciaire
			Bureau de la logistique et de la statistique forestière
		Service des inventaires et des aménagements forestiers	Bureau de la topographie et cartographie
			Bureau inventaire et traitement des données
			Bureau des aménagements forestiers
		Service de la sylviculture, de l'agroforesterie et de la foresterie communautaire	Bureau de la sylviculture et de la recherche forestière
			Bureau agroforesterie et foresterie communautaire
		Service de la conservation des eaux	Bureau de l'évaluation des ressources hydriques
			Bureau de la gestion des ressources hydriques
		Direction de la faune et des aires protégées	Service de la conservation et de la gestion de la faune
	Bureau de la chasse		
	Bureau du contentieux et recouvrement		
	Service des inventaires et des aménagements de la faune		Bureau zoologique
			Bureau inventaire et aménagement
	Service des parcs et des aires protégées		Bureau études et recherches
			Bureau parcs et réserves
	Direction de la valorisation des ressources forestières		Secrétariat
		Service des industries du bois	Bureau des techniques de transformation du bois
			Bureau de la réglementation et de la planification des industries du bois
			Bureau de la normalisation, du classement et de la commercialisation du bois
		Service de la valorisation des produits forestiers non ligneux	Bureau des techniques de valorisation des produits forestiers non ligneux
			Bureau du conditionnement et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux
	Direction administrative et	Service administratif et du personnel	Bureau de l'administration et personnel

Constitution du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement				
	financière		Bureau congé et avancement	
			Bureau de relation extérieures	
		Service des finances et du matériel	Bureau matériel	
			Bureau budget d'État	
	Directions régionales (départementales) de l'économie forestière	Service administratif et financier		
		Service des forêts		
		Service de la faune et des aires protégées		
		<i>Service de la valorisation des ressources forestières</i>		
		Service des études et de la planification		
	Direction du parc zoologique	Les brigades		
		<i>Service administratif et du personnel chargé des relations publiques</i>	Bureau AP	
			Bureau RC	
			Bureau relation publique	
		Service zoologique	Bureau archive et documentation	
			Bureau aménagement et entretien	
	Service de Santé et de Nutrition	Bureau zoologique		
Bureau de santé animale				
		Bureau de nutrition		
Parcs et réserves				
Service national de reboisement (O.S.T. avec Comité de gestion)	Direction	Service technique		
		Service administratif et du personnel		
		Service financier et comptable		
		Stations de reboisement		
		Agences		
Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (O.S.T. avec Comité de gestion)	Direction	Secrétariat		
		Service des inventaires et d'aménagement des forêts	Bureaux à venir	
		Service des inventaires et d'aménagement de la faune	Bureaux à venir	
		Service cartographique et photo-interprétation	Bureaux à venir	
		Service administratif, financier et du matériel	Bureaux à venir	
Les antennes				
Service national de contrôle des produits forestiers à l'exportation (O.S.T. avec Comité de gestion)	Direction	Secrétariat		
		Service technique	Bureaux à venir	
		Service des statistiques	Bureaux à venir	
		Service administratif et financier	Bureaux à venir	
Les antennes				

1.1.4 Cadre juridique national et international

La forêt congolaise, l'environnement, et les droits des habitants sont régis par un large panel de textes légaux et réglementaires. Nous reprenons ici seulement les principaux textes concernant l'environnement et la gestion de la forêt (liste non nécessairement exhaustive).

Engagements internationaux

Le Congo est membre de divers organismes internationaux environnementaux et forestiers et a participé à plusieurs conférences relatives à la gestion durable de la forêt :

- OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux),
- UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature),
- OAB (Organisation Africaine des Bois),
- CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale).

Le Congo a ratifié plusieurs protocoles et conventions relatifs à la protection de l'environnement. Les accords ou conventions ratifiés par le Congo sont les suivants :

CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)

Ratifiée par la loi n°34/82 du 7 juillet 1992, adhésion par le Congo le 31-01-1983.

Convention sur la Diversité Biologique, PNUE, Rio 1992

Ratifiée par la loi n° 29/96 du 25 Juin 1996.

Convention cadre sur les changements climatiques

Ratifiée par la loi n° 26/96 du 25 Juin 1996.

Convention sur la lutte contre la désertification

Ratifiée par la loi n° 8-99 du 8 janvier 1999.

Convention de Ramsar (Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine)

Ratifiée par la loi n° 28/96 du 25 juin 1996

Cadre juridique national

Le domaine forestier national comprend le domaine forestier de l'Etat et le domaine forestier des personnes privées.

Le domaine forestier de l'Etat comporte ³ :

- le domaine forestier permanent, qui est constitué des forêts du domaine privé de l'Etat, des forêts des personnes publiques, des forêts des communes et des autres collectivités locales ou territoriales (forêts de protection, de conservation naturelle, de production, récréatives, expérimentales, etc.) ;
- le domaine forestier non permanent, constitué de forêts protégées, n'ayant pas fait l'objet de classement. Il constitue le domaine public de l'État.
- le domaine forestier national est subdivisé en secteurs (Nord, Centre et Sud), en zones, et en Unités Forestières d'Aménagement (UFA). L'UFA Lopola, attribuée à BPL, fait partie de la zone I (Likouala) du secteur forestier Nord.

La « Loi n° 16/2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier », le « Décret d'application n° 2002-437 du 31 décembre fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts » et les « Directives nationales d'aménagement durable des forêts naturelles du Congo » sont les principaux documents fixant les conditions juridiques de la gestion et de l'utilisation des forêts de production.

Cadre juridique de l'environnement

- Loi n°003 /91 du 03/04/1991 sur la protection de l'environnement ;
- Arrêté n° 103 du 30/01/1984 fixant les dispositions relatives à l'exportation des produits de la faune et de la flore sauvage ;
- Décret n° 86/775 du 7/06/86 rendant obligatoires les études d'impact sur l'environnement.

Cadre juridique de la gestion durable de la faune sauvage

- Loi 48/83 du 21/04/1983 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage ;
- Loi 49/83 du 21/04/1983 fixant les différentes taxes prévues par la loi n° 48/83 du 21/04/83 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage ;

³ Loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier, titre II

- Décret n° 85/879 du 06/07/1985 portant application de la loi 48/83 du 21/4/83 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage ;
- Acte n° 114 du 24/06/1991 portant interdiction de l'abattage des éléphants en République du Congo ;
- Arrêté n° 3772 du 12/08/1972 fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse ;
- Arrêté n° 3863/ MEF/ SGEF/ DCPD du 18/05/1983 déterminant les animaux intégralement protégés et partiellement protégés prévus par la loi 48/83 du 21/04/1983 de conservation et d'exploitation de la faune sauvage ;
- Arrêté n° 3282 du 18/11/1991 portant protection absolue de l'éléphant sur toute l'étendue de la République du Congo.

Cadre juridique relatif aux plantes protégées

- Loi n° 003/ 91 du 23/4/91 sur la protection de l'environnement, dont l'article 18 : "protection des espèces rares ou menacées de disparition (flore) ", et l'article 20 : "interdiction de destruction/ mutilation/exportation des espèces protégées sauf pour des raisons scientifiques ou administratives".

Règlement intérieur de la Société BPL

- Le règlement intérieur de BPL, en Annexe 6, adopté le 14 août 2001, n'incluant pas de disposition relative à la gestion durable de la faune et la lutte anti-braconnage, une note circulaire de juillet 2002 le complète dans ces domaines.

1.2 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES DE L'UFA LOPOLA

1.2.1 Milieu physique

1.2.1.1 Relief et hydrographie

L'UFA Lopola est située sur un plateau dont l'altitude varie entre 350 et 540 mètres. Son point culminant se situe au nord-ouest de l'UFA, et son point le plus bas sur la rivière Ibenga, qui limite l'UFA à l'est. Le pendage général est orienté nord-ouest / sud-est.

De petits cours d'eau sillonnent et érodent ce plateau, créant des zones relativement pentues aux abords des rivières. Ces zones pentues ne représentent qu'une part très réduite de la surface totale,

et par conséquent, autorisent à ne considérer qu'une seule zone géomorphologique sur le territoire de l'UFA.

D'autre part, les fonds de ces petites vallées encaissées sont occupés par des zones marécageuses réduites.

L'UFA est entièrement située dans le bassin versant de l'Oubangui, affluent majeur du fleuve Congo. Les principales rivières traversant l'UFA sont la Lombo, la Lopéla et la Mandzamba (qui devient l'pendja au sud), et les principales rivières qui la bordent sont, la Lola, à l'ouest, l'Ibenga à l'est et la Dibo au sud-est. Les eaux de ces rivières s'écoulent en direction du sud-est, vers l'Ibenga, l'pendja et la Motaba, affluents de l'Oubangui.

1.2.1.2 Données climatiques

Le climat qui règne dans la région s'apparente aux climats équatoriaux et tropicaux humides du type guinéen forestier. Dans la Likouala, il existe deux sous-climats : oubanguien et équatorial congolais.

L'UFA Lopola est sous le régime du sous-climat oubanguien. Celui-ci est caractérisé par :

- ♦ une pluviométrie de l'ordre de 1 500 à 1 600 mm par an (avec cependant une amplitude totale possible de 1 200 à 2 000 mm), sans mois sec, avec seulement 1 ou 2 mois de pluviométrie inférieure à 50 mm (février et/ou décembre). Pour la période 1992 – 2001, la moyenne annuelle de précipitations est de 1 500 mm d'eau pour la station météorologique d'Impfondo, avec une variation entre 1 200 et 1 800 mm (extrêmes enregistrés, respectivement, pour les années 1996 et 2000).
- ♦ la température moyenne mensuelle oscille entre 25°C et 27°C avec des extrêmes de 13°C en janvier (à l'aube) et 40°C en mars - avril (au midi solaire).
- ♦ il existe une saison sèche principale, mais relative, de mi-décembre à fin février, un ralentissement des pluies en juin - juillet et un maximum de précipitations en octobre.
- ♦ l'humidité moyenne à 12 heures oscille entre 70% au début de l'année et 90% en juin. L'humidité atmosphérique est élevée durant toute l'année, y compris au cours des saisons sèches. Les vents sont faibles, sauf au moment des orages de saison des pluies.

La pluviométrie élevée constitue, pendant les mois les plus arrosés, un frein à l'exploitation forestière, car les routes et les pistes peuvent devenir glissantes ou former des bourbiers. Elle est également à l'origine de risques d'érosion sur les thalwegs dénudés, naturellement ou par l'exploitation, où des ravinements importants peuvent se développer, en association avec un important colluvionnement en direction des cours d'eau.

Le climat a une influence forte sur la végétation :

- ♦ la pluviométrie élevée et une humidité atmosphérique forte expliquent la colonisation de l'ensemble de l'UFA par la forêt dense humide équatoriale (cf. [Figure 1](#) et [Tableau 3](#)),
- ♦ les vents violents soufflant lors des orages de saison des pluies peuvent déstabiliser des peuplements et jouer un rôle important dans la dynamique des écosystèmes.

Les années 1993 et 1997 ont été éliminées des données de ce graphique parce qu'incomplètes (années d'instabilité politique au Congo).

Mois	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total	moyenne mensuelle (toutes années)	moyenne sans 1993 et 1997
Janvier	120	176	144	52	0	19	0	87	29	45	672	67	60
Février	3	0	14	28	105	15	27	122	58	79	451	45	55
Mars	84	0	79	116	145	80	13	23	130	58	728	73	81
Avril	132	0	139	97	177	261	163	150	176	340	1635	164	172
Mai	40	0	156	74	102	145	81	173	142	80	993	99	106
Juin	264	162	0	143	77	44	156	150	191	192	1379	138	147
Juillet	64	147	111	142	129		85	182	159	105	1124	125	122
Août	132	176	265	89	190		268	205	289	91	1705	189	191
Septembre	288	0	292	176	140		128	60	214	182	1480	164	185
Octobre	102	0	207	250	0		183	170	205	186	1303	145	163
Novembre	0	0	97	130	144		249	224	125	228	1197	133	150
Décembre	49	0	9	89	44		67	79	78	96	511	57	64
Total annuel	1278	661	1513	1386	1253	564	1420	1625	1796	1682			1494

Tableau 3 : Répartition des précipitations mensuelles moyennes à Impfondo – période 1992 - 2001 (en mm par mois). Source : CTFT, 1973-1976, Inventaires du Nord Congo.

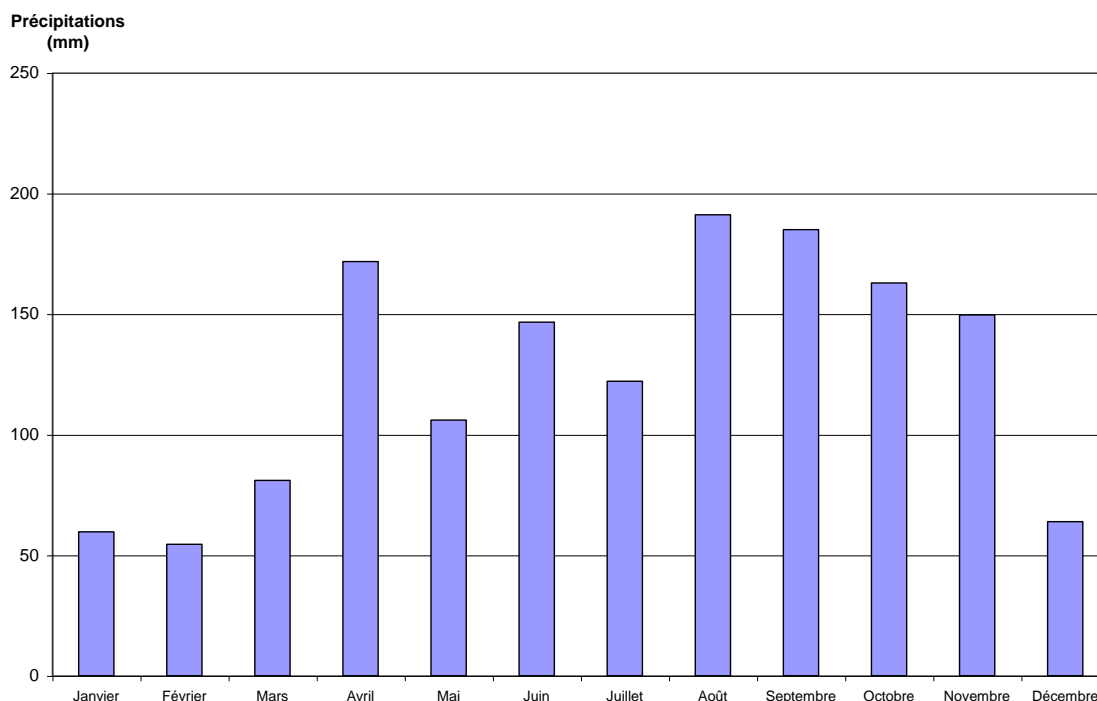


Figure 1 : Répartition des précipitations mensuelles moyennes à Impfondo – période 1992 - 2001 (en mm par mois). Source : CTFT, 1973-1976, Inventaires du Nord Congo.

1.2.2 Milieu biologique

1.2.2.1 La forêt du Congo ⁴

La République du Congo est située au centre de l'Afrique, à cheval sur l'Equateur, entre les latitudes 4°19' Nord et 5°03' Sud et entre les longitudes 12°01' Ouest et 17°50' Est. Le territoire congolais s'étend sur 342 000 Km².

Le domaine forestier congolais couvre 20 millions d'hectares (1/10^{ème} des forêts denses d'Afrique Centrale, 60% du territoire national) dont 14 millions sont des forêts sur sol ferme, le reste étant composé de forêts marécageuses ou inondées.

La forêt est répartie en trois grands massifs :

- ♦ le massif du Kouilou - Mayombe, sur la côte atlantique, au sud du pays, s'étend sur 1,5 million d'hectares.
- ♦ le massif du Chaillu - Niari, également situé dans le Sud, couvre une superficie de 3,5 millions d'ha.
- ♦ le massif forestier du Nord Congo, de loin le plus vaste par sa superficie, 15 millions d'ha, constitue l'avenir forestier du Congo, notamment par ses ressources en bois d'oeuvre. C'est le domaine des Méliacées, Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et Sipo (*Entandrophragma utile*) en particulier, et de certaines légumineuses, comme le Wenge (*Milletia laurentii*). C'est aussi uniquement dans ce seul massif que l'on trouve l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*) et l'Afromosia (*Pericopsis alata*).
- ♦ Les massifs du Kouilou-Mayombe et du Chaillu-Niari constituent la zone de prédilection de l'Okoumé (*Aucoumea Klaineana*), absent du reste du pays.

Dans le but de préserver la diversité biologique, la République du Congo protège 11% de son territoire national grâce à un important réseau d'aires protégées : trois Parcs Nationaux, onze Réserves de Faune pour une superficie totale de 3,7 millions d'hectares.

⁴ Les chiffres cités dans ce chapitre et le suivant proviennent du MEFE (<http://www.minifor.com/>)

2. DÉMARCHE METHODOLOGIQUE UTILISÉE LORS DE L'ÉTUDE SOCIO-ECONOMIQUE

L'étude socio-économique afférente au plan d'aménagement de l'UFA Lopola s'est axée sur les cinq volets suivants :

- ♦ l'identification villageoise ;
- ♦ la cartographie simplifiée des terroirs villageois ;
- ♦ la gestion des ressources et des espaces forestiers ;
- ♦ les modes d'exploitation des ressources et des espaces forestiers ;
- ♦ les rapports entre la société Bois et Placages de Lopola (BPL) et les communautés villageoises ;

L'acquisition des données correspondant à ces différents volets de l'étude a permis la rédaction de ce rapport.

La démarche méthodologique mise en place, a consisté en :

- ♦ la préparation de l'enquête,
- ♦ la collecte des informations de base,
- ♦ les enquêtes de terrain,
- ♦ la saisie, le traitement des données et la rédaction du présent rapport d'étude.

2.1 PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE

Cette phase a servi à la préparation des documents de base (carte de situation, note de présentation, fiches de collecte des données et questionnaires), la finalisation et la validation des questionnaires (cf. Annexe 1) et la sélection et formation des enquêteurs.

2.2 COLLECTE DES INFORMATIONS DE BASE :

Cette collecte s'est faite auprès de certaines organisations publiques et privées installées dans la région de la Likouala.

Il s'agit particulièrement de :

- ♦ la représentation de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) à Impfondo, pour les données sur la pluviométrie et la température ;
- ♦ les bureaux de la Préfecture de la Likouala (Impfondo), et de la Sous-préfecture d'Enyellé, pour les données démographiques ;
- ♦ la Direction Générale de Bois et Placages de Lopola (BPL), à Lopola, et la Direction Régionale de l'Économie Forestière de la Likouala (DREF/Lik), à Impfondo, pour les données sur le cahier des charges particulier et les autres contributions au développement socio-économique régional ou local.

2.3 ENQUÊTES DE TERRAIN

Les enquêtes ont porté sur l'ensemble des villages et campements ayant une influence significative sur l'UFA Lopola. Il s'agit des villages de Lopola, Bérandjokou, Mompoutou, et Linganga-Makao, mais aussi du campement Kenga, qui dépend de Mindzoukou, et des autres campements qui présentent des mouvements humains et commerciaux importants.

Ces enquêtes, qui ont donné lieu à une série de réunions et d'interview avec les populations, ont été complétées par des visites et observations diverses de terrain (plantations, sites culturels particuliers, forêts de lignage, etc.).

Le premier contact a été l'occasion de sensibiliser les autorités locales (chefs et sages des villages, responsables des ONG, associations et autres institutions publiques et privées) sur les objectifs de l'aménagement forestier et l'intérêt du diagnostic socio-économique.

La collecte des données sur le terrain a été effectuée par des agents formés pour la circonstance. Les enquêteurs principaux, complétés dans chaque village par des aides et autres facilitateurs, choisis parmi les autochtones par les autorités du village (chef du village et sages), ont utilisé la langue locale (dialecte du village), pour discuter avec les populations.

2.4 SAISIE, TRAITEMENT DES DONNÉES ET RÉDACTION DU RAPPORT D'ÉTUDE

Cette phase, qui était précédée par des vérifications quotidiennes de la quantité et de la qualité des informations collectées, a consisté en la mise en œuvre des opérations suivantes :

- ♦ dépouillement et codification des fiches d'enquêtes ;
- ♦ saisie des données ;
- ♦ analyse des données ;
- ♦ rédaction du rapport d'étude.

3. RESULTATS DE L'ETUDE SOCIO - ECONOMIQUE

3.1 CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL DES POPULATIONS RIVERAINES DE L'UFA LOPOLA

3.1.1 Structure administrative et organisation territoriale

Les villages et campements pris en compte sont ceux inclus dans les limites de l'UFA et ceux dont le terroir de subsistance, au sens large, (chasse, pêche, lieux de cultes, patrimoine coutumier, lieux sacrés, anciennes plantations...) est contigu aux limites de l'UFA, à savoir les villages et campements riverains qui sont situés dans la zone d'influence de l'UFA.

Ceux-ci sont représentés sur la Carte 2. Il s'agit des bases vie de BPL (Lopola et Lombo), des villages de Bérاندjokou, Mompoutou et Linganga-Makao, des campements présents sur le territoire de l'UFA Lopola (Kenga et Bokolé) et dans sa périphérie immédiate (campements de chasseurs).

Tous dépendent de la préfecture de la Likouala, qui a pour chef lieu Impfondo. Trois sous-préfectures sont rattachées à la préfecture de la Likouala : Dongou, Enyellé et Epéna. Linganga-Makao dépend de la sous-préfecture de Dongou, tandis que Bérاندjokou, Mompoutou et Lopola dépendent de la sous-préfecture d'Enyellé.

Dans la suite du rapport, le terme de « zone du projet » sera utilisé pour parler de l'UFA Lopola et sa zone d'influence. Toutes les données utilisées ici sont relatives à cette zone. Les données des campements sont groupées à celles des villages de la zone du projet dont ils dépendent. Le campement Sombo, situé près de Liganga-Makao (campement de la société Thanry) n'a pas été concerné par l'enquête.

L'ensemble des résultats de l'enquête socio-économique sont présentés en Annexe 2.

3.1.2 Données démographiques

3.1.2.1 Population de la zone du projet en 2002 et 2006

Il n'existe pas de données d'un recensement officiel couvrant l'ensemble de la zone du projet. En 2001, le recensement dans les districts d'Enyellé et de Dongou n'a pris en compte que la population en âge de voter, sans distinction de sexe, des villages de Mompoutou, Bérاندjokou et Liganga-Makao. Ce recensement précédait les campagnes électorales présidentielle et législative de mars puis de juin 2003.

Les données de recensement des populations indiquées ici, sont celles fournies par l'enquête elle-même après un comptage systématique dans les villages et campements de l'échantillon d'enquête (Cf. Carte 2), menée en 2002 et complétée en 2006 en ce qui concerne les sites de BPL, soit Lopola et Lombo. Il ressortait de cette enquête que la population totale de la zone du projet, fin 2006, est d'environ 3 241 habitants. Sa répartition par classes d'âge, par groupe social et par nationalité se présente comme indiquée dans les Tableaux 4, 5 et 6 et le Graphique 1 ci-après :

Tableau 4 : Effectifs et répartition de la population par classe d'âge, en nombre d'habitants (2002 - fin 2006)

Villages	0-1 an		2-10 ans		11-20 ans		21-40 ans		41-50 ans		51 ans et plus		Total en 2002		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Général
Lopola	34	35	140	137	202	155	140	95	74	63	26	24	616	509	1125
Lombo ⁵	20	25	84	99	88	68	297	91	29	27	20	10	538	320	858
Bérandjokou	4	13	37	39	20	14	35	37	19	13	21	20	136	136	272
Moumpoutou	24	16	83	92	36	69	48	78	29	36	41	20	261	311	572
Kenga	1	1	1	1	3	2	2	4	4	1	0	3	11	9	20
Liganga-Makao	25	21	55	45	33	50	74	46	7	16	9	13	203	191	394
Total	108	111	400	413	382	358	596	351	162	156	117	90	1765	1476	3241
%	3,3	3,4	12,3	12,7	11,8	11,0	18,4	10,8	5,0	4,8	3,6	2,8	54,5	45,4	100
%	6,7		25,0		22,8		29,2		9,8		6,4		54,5	45,4	100

⁵ Les données ont été actualisées en 2006 seulement sur les 2 sites de BPL, les autres données datent de 2002, date de l'étude socio économique initiale.

Graphique 1 : Répartition de la population par classes d'âge (Données 2006):

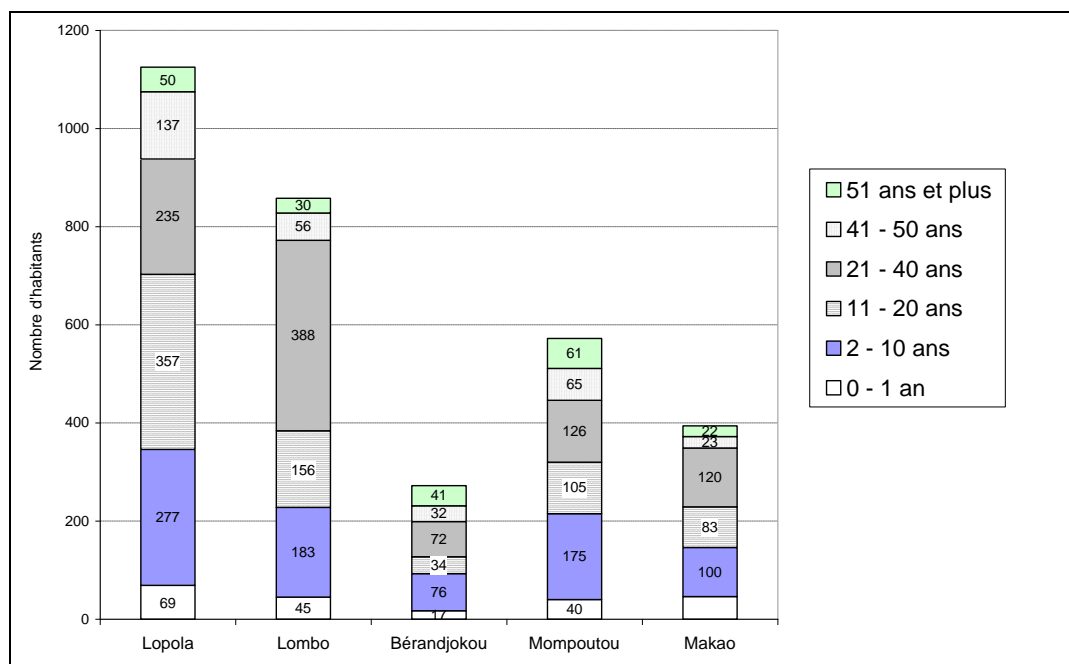


Tableau 5 : Effectifs et répartition de la population par groupe social (2002-2006)

Villages	Bantous		Pygmées		Autres		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Général
Lopola	525	409	79	85	12	15	616	509	1125
Lombo ⁶	466	245	62	70	10	5	538	320	858
Bérandjokou	72	70	64	66	0	0	136	136	272
Moumpoutou	162	175	99	136	0	0	261	311	572
Kenga	0	0	11	9	0	0	11	9	20
Liganga-Makao	134	123	69	68	0	0	203	191	394
Total	1359	1022	384	434	22	20	1765	1476	3241
%	41,9	31,5	11,8	13,4	0,7	0,6	54,5	45,5	100

⁶ Les données ont été actualisée en 2006 seulement sur les 2 sites de BPL, les autres données datent de 2002, date de l'étude socio économique initiale.

Tableau 6 : Effectifs et répartition de la population par nationalité (2002-2006)

Villages	Congolaise		Centrafricaine		Cameroun		Congolaise RDC		Autres		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Général
Lopola	374	351	96	66	4	3	130	74	12	15	616	509	1125
Lombo ²	363	276	56	27	14	6	95	6	10	5	538	320	858
Bérandjokou	132	136	4	0	0	0	0	0	0	0	136	136	272
Moumpoutou	261	311	0	0	0	0	0	0	0	0	261	311	572
Kenga	11	9	0	0	0	0	0	0	0	0	11	9	20
Liganga-Makao	195	185	0	6	0	0	5	0	3	0	203	191	394
Total	1336	1268	156	99	18	9	230	80	25	20	1765	1476	3241
%	41,2	39,1	4,8	3,1	0,6	0,3	7,1	2,5	0,8	0,6	54,5	45,5	100

Le niveau d'éducation des populations résidentes de la zone du projet est donné dans le Tableau 7.

Tableau 7 : Niveau scolaire des populations de la zone du projet

Villages	Niveau scolaire				
	Néant	Elémentaire	Secondaire	Supérieur	Total
Lopola	200	162	161	24	547
Bérandjokou	195	76	1	0	272
Mompoutou	296	165	111	0	572
Kenga (Mindzoukou)	20	0	0	0	20
Liganga-Makao	214	122	52	6	394
Total	925	525	325	30	1 805
%	52,2	29,1	18,0	1,7	100

Les personnes ayant fait des études universitaires (niveau supérieur) se rencontrent à Lopola et Liganga-Makao, où elles exercent des emplois pour BPL et WCS. Ces personnes ne représentent que 1,7% de la population résidente totale, ce qui est extrêmement faible. Environ 52% de la population est analphabète.

Il ressort de ces données que :

- ♦ La population de Lopola s'est très rajeunie depuis 2002, année où la classe d'âge des 21-40 ans, classe des jeunes parents actifs, représentait plus de 50% de la population. Depuis, des familles sont arrivées, se sont installées avec les chefs de famille qui travaillent à BPL. Désormais les moins de 20 ans représentent 62% de la population de Lopola.
- ♦ La construction de la scierie a nécessité l'installation d'un village d'ouvriers à proximité, à Lombo. Ce village reste encore dominé par la classe d'âge 21-40 ans. La différence avec Lopola vient du

fait que ce site a été dès le départ construit selon un plan précis. Moins de personnes étrangères à la société peuvent ainsi s'installer à Lombo, donc moins de familles.

- ♦ Le village de Mompoutou a une population très jeune, avec 56% de personnes de moins de 20 ans.
- ♦ La population du village de Bérandjokou est vieillissante, avec un aplatissement de sa courbe de répartition qui montre un déficit des naissances. Les personnes de 41 ans et plus, sont relativement nombreuses (27% de la population).
- ♦ La population de la zone est relativement déséquilibrée entre hommes (55%) et femmes (45%).

Une large majorité de la population est congolaise, toutefois, on compte 20% d'étrangers (majoritairement centrafricains et du Congo RDC).

De nombreux groupes ethniques cohabitent, les plus importants sont les Kaka, les Mboma, les Bandjongo et les Baka. Les Bantous sont largement dominants en nombre (73% de la population) sauf à Kenga qui est un campement pygmée. Les Pygmées sont toujours une population nomade et donc difficile à recenser. Il est probable qu'ils soient un peu plus nombreux que ne le montrent les effectifs du Tableau 5.

Malgré leur statut de « premiers occupants » des terres et des forêts, les Pygmées ne possèdent aucun privilège et sont exclus des « droits de jouissance » par les Bantous. Dans l'ensemble, ils sont asservis par les Bantous jouant un rôle de « maître » et les soumettant à divers travaux. Cet assujettissement se fait ressentir sur l'organisation spatiale du village avec une ségrégation résidentielle, chaque village Bantous ayant son ou ses « quartiers pygmées » à l'écart du village. Ils sont généralement dévalorisés, victimes de préjugés, soumis à des interdits, mis à l'écart de l'organisation politico-administrative et affectés par une dégradation du tissu socio économique.

Les différentes ethnies s'identifient par leur langue maternelle. Les langues les plus parlées, en dehors du français, sont le Lingala (langue nationale des deux Congo), le Sango (langue nationale de la RCA), le Ka-aka (particulièrement à Bérandjokou et Liganga-Makao), le Bondongo (surtout sur l'axe de la Motaba), le Ba-aka (langue pygmée), le Lignélé (surtout sur l'axe de l'Ibenga).

A l'exception du Ka-aka et du Sango, les autres langues véhiculaires présentent de nombreuses similitudes, ce qui facilite les échanges entre les villages et limite, en de nombreux cas, les conflits.

Carte 2 : Localisation des villages et campements de la zone du projet

3.1.2.2 Gestion des villages et dynamique associative

Les principaux villages de la zone du projet couvrent des superficies très variées, allant d'environ 45 hectares à 100 hectares.

L'implantation de ces villages a deux origines :

- ♦ Bérandjokou, Makao et Linganga (devenu Linganga - Makao en 2000), Mindzoukou (dont dépend le campement Kenga - créé en 1955), vers 1900 - 1903, puis Mompoutou 1940 – 1943 ont été créés par des personnes fuyant les luttes claniques qui sévissaient à ces époques.
- ♦ Les villages de Lopola, créé en 2001, et de Lombo, créée en 2003, servent de base-vie à la société forestière BPL. Ils sont en pleine croissance démographique avec l'arrivée massive de travailleurs et de leurs familles.

Un historique complet et une documentation complémentaire⁷ sur la gestion de ces villages sont donnés en Annexe 3.

Tous ces villages sont administrés par un comité de village (chef du village et trois membres), éventuellement aidé par le chef coutumier et les sages. On observe une cohabitation entre les règles coutumières, anciennes, avec les conseils des notables, et les règles étatiques, plus récentes, établies par les institutions nationales habilitées. Ceci se traduit parfois en une dualité de principes et de procédures juridiques, que les différents décideurs locaux (chef du village, chef coutumier, sages, notables), canalisent et harmonisent. Le chef coutumier, en tant que représentant vivant des ancêtres, incarne le pouvoir sacré des anciens. Son rôle de conseiller et de médiateur auprès du comité de village, laisse une bonne place au pouvoir administratif du chef du village. Ceci permet une bonne gestion quotidienne du village, en général, et un règlement rapide des conflits particuliers par exemple sur le foncier, ou la chasse.

Les activités des villages s'articulent autour des danses et chants traditionnels, du sport et notamment du football en compétitions entre quartiers, villages, clubs ou équipes. Les garçons de 4 à 15 ans, (parfois plus), se créent des espaces de loisir grâce au mwana-foot (football des enfants), à la pêche, aux promenades en groupe, au piégeage ou même à la chasse aux oiseaux. Les filles, par contre, pratiquent peu les nombreux jeux féminins (« silicoté » ou saut à la corde, « django », « mayoto » ou dînette, marelle,...) répandus dans l'ensemble des zones peuplées du pays.

La zone du projet ne compte d'élites dans aucun domaine (politique, sciences et technologie, sport, etc.)⁸. L'enclavement en est la raison principale. Ce fait est à déplorer car la présence d'élites participe souvent au développement économique et socio-culturel local ou régional.

⁷ Données récoltées lors des enquêtes menées pour la réalisation de l'étude socio économique en 2002.

⁸ Données récoltées lors des enquêtes menées pour la réalisation de l'étude socio économique en 2002.

Les cultes religieux les plus représentés peuvent être groupés en deux catégories : les églises anciennes (catholique, évangélique) et les églises nouvelles ou églises de réveil (Pentecôtiste, Saint Esprit). À Bérاندjokou, Liganga-Makao et Mompoutou on trouve une église pentecôtiste. Lopola compte trois églises : 1 catholique, 1 évangélique et 1 église du Saint Esprit. Une mosquée y est aussi en construction. L'effectif des pratiquants, toutes confessions confondues, est assez important dans ces villages où on a pu dénombrer jusqu'à 30% de pratiquants. Ceci montre le degré de croyance des communautés locales, qui espèrent le règlement de leurs problèmes et aspirent à un avenir meilleur.

Le mouvement associatif congolais n'est pas encore très actif dans la zone du projet. A côté de quelques associations informelles, centrées sur l'épargne (les tontines), l'entraide (les moziki), le sport et la danse, on a recensé, au cours de l'enquête, la présence de quatre groupements d'organisation.

Il s'agit de deux groupements de développement et de conservation de la nature à savoir : la Wildlife Conservation Society (WCS) et l'Association pour la Conservation de la Nature de la Likouala (ACNL) et de deux groupements politiques : l'Association Maman Antoinette Sassou (AMAS) et la Fondation Henri Djombo pour le Développement de la Likouala (FHDDL). Ces groupements, actuellement soutenus par des appuis logistiques et/ou financiers extérieurs (USA pour WCS, Épouse du chef de l'État congolais pour l'AMAS, Ministre congolais des Eaux et Forêts pour l'ACNL et la FHDDL), sont suffisamment bien implantés dans les villages pour véhiculer, de manière fiable, des informations auprès des populations locales et en suivre l'application.

3.1.2.3 Projection de la population

Du fait du désenclavement de la zone et avec l'installation de nouvelles entreprises forestières, la population connaît un accroissement régulier. On rencontre de nouveaux arrivants en quête d'un emploi plus rémunérateur ou d'un milieu de vie plus décent.

Usuellement, un moyen rapide d'estimer l'accroissement de la population consiste à appliquer le taux d'accroissement moyen national (*Jean-Michel Pierre, com. orale 2002*). Suivant les sources, pour le Congo, ce taux est de 1,8% (*U.S. Census Bureau, Juillet 2003*) ou 2,9% (*Population Reference Bureau, 2003*). Dans le cas présent, nous utiliserons le taux de 2,9% qui semble le plus proche de la réalité. Cette méthode rapide d'estimation est applicable aux villages limitrophes de Lopola, car ils sont d'implantation relativement ancienne. Par ailleurs, le cas de Lopola est particulier du fait de son implantation récente (2001) et de l'augmentation rapide de sa population.

Pour les 2 sites BPL on estime que l'accroissement de la population est très important les premières années. En effet, le nouveau recensement sur Lopola nous amène à un taux de croissance de presque 20 % pour les 4 premières années. Taux que l'on appliquera à Lombo pour les 3 prochaines années. Sur ces deux sites, une année transitoire à un taux de croissance de 10% est appliquée, suivi par une stabilisation, qui chiffrée selon la tendance nationale de 2,9%. Le Tableau 8 montre le résultat des estimations effectuées avec les taux de croissance spécifiques pour les Sites de BPL, s'appuyant

sur les chiffres de 2006 et l'utilisation de la moyenne nationale 2,9% pour les autres sites, en se basant sur les chiffres du recensement de 2002. L'implantation d'un deuxième site a pour conséquence une croissance extrêmement importante de la population de la zone du Projet.

Tableau 8 : Projection de la population de la zone du projet (en nombre d'habitants)

Villages	Années				
	2002	2006	2007	2010	2036
	Population réelle	Population réelle et estimations	Estimations	Estimations	Estimations
Lopola *	547	1125	1238	1348	2835
Lombo**	-	858	1027	1621	3048
Bérandjokou	272	305	314	342	679
Mompoutou	572	641	641	641	1428
Kenga	20	22	23	25	50
Liganga-Makao	394	442	455	495	984
Total	1805	3393	3697	4473	4574
Évolution par rapport à 2002					253%

En grisé, les populations réelles

Taux de croissance utilisés

	2002 à 2006	2006-2007	2007-2009	2009	2010-2036
Lopola*	19,75%	10%	2,9%	2,9%	2,9%
Lombo**	-	19,75%	19,75%	10%	2,9%
Autres villages	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%

Ces estimations semblent réalistes dans la mesure où elles tiennent compte des principaux indicateurs de la croissance démographique ainsi que des facteurs liés à la croissance économique (bien être social, emplois rémunérateurs, etc.). Elles sont à mettre en parallèle avec l'évolution de la population de la Likouala, estimée à environ 30 100 habitants lors du recensement de 1974, et à quelques 130 000 personnes en 2001. Cette poussée démographique s'explique notamment par la mise en œuvre des programmes d'investissement amorcés par les sociétés forestières ITBL, Likouala-Timber, Cristal, Mokabi S.A., BPL, et Thanry-Congo.

3.1.3 Infrastructures et équipements collectifs

Il ne s'agit ici que des villages riverains de Lopola, les cas de Lopola et de Lombo seront traités particulièrement au paragraphe 2.3. La [Carte 3](#) illustre les informations données dans ce paragraphe.

3.1.3.1 Santé

Il est établi que la santé des populations est dépendante de l'application des principes de bonne hygiène, d'une bonne alimentation, de l'accès à l'eau potable, de soins adaptés (médicaments et personnel soignant).

Si tous les villages de la zone du projet sont installés près d'une source d'eau naturelle, leur qualité est parfois douteuse. Linganga-Makao est le seul de ces villages à bénéficier actuellement d'un puits, d'une infirmerie, d'une pharmacie et de deux magasins d'alimentation générale : il s'agit de petites installations où l'on trouve le strict minimum. L'accès au centre de santé de Liganga-Makao est quasiment libre, son personnel a été recruté par WCS.

Les maladies à forte prévalence dans la zone du projet sont : le paludisme, la fièvre typhoïde, les rhumatismes, les diarrhées, les parasitoses, l'asthénie, l'hypotension et l'hypertension artérielles, la tuberculose et les maladies sexuellement transmissibles (gonococcies, syphilis, sida, etc.).

Les personnes atteintes de ces maladies consultent soit les personnels du centre de santé le plus proche (centre de Liganga-Makao ou de Lopola), soit les guérisseurs ou tradithérapeutes. L'enquête a permis de dénombrer 41 guérisseurs et/ou tradithérapeutes, en 2002, dans la zone du projet : 15 à Bérاندjokou, 19 à Mompoutou, et 7 à Linganga-Makao. Ils procèdent par des préparations à base de plantes (écorces, feuilles, racines, fruits) fréquemment associées à des prières ou des rituels (pratiques mystico-religieuses).

Globalement, l'accès à l'eau potable et aux soins de santé primaire, facteurs importants de la santé des populations est inégalitaire et insuffisant dans la zone du projet.⁹

3.1.3.2 Éducation

En République du Congo, l'accès à l'éducation est un droit fondamental pour toute personne. Les principaux facteurs de garantie d'une éducation de qualité sont : l'infrastructure scolaire (salle de classe, tables - bancs), les moyens humains (enseignants), techniques (matériels didactiques) et financiers (frais de fonctionnement).

Tous les villages de la zone du projet bénéficient d'une école publique (accès gratuit) d'infrastructure sommaire (Bérاندjokou, Mompoutou) à moyenne (Linganga-Makao). Les enseignants sont au nombre de cinq : deux pour chacune des écoles de Mompoutou et Linganga-Makao et un seul pour l'école de Bérاندjokou. Leur niveau pédagogique est moyen, ils ne bénéficient pas de conditions identiques tant au plan du matériel didactique que de l'appui financier. Les écoles sont financièrement

⁹ Données récoltées lors des enquêtes menées pour la réalisation de l'étude socio économique en 2002.

appuyées par l'État et les parents d'élèves (Bérandjokou et Mompoutou), ou par les entreprises et les parents d'élèves (Liganga-Makao).

Les personnes enquêtées estiment que ces écoles, bien que disposant d'un cycle primaire complet, allant du CP1 au CM2, génèrent habituellement des résultats peu encourageants. L'encadrement, souvent très peu qualifié, notamment dans le cas de Bérandjokou, contribue peu à l'amélioration du niveau scolaire des enfants. Ceci démotive la plupart des parents et occasionne l'arrêt précoce de la scolarité de nombreux enfants, d'où les faibles taux de scolarisation enregistrés (10% à 20% des enfants de 6 à 12 ans).

3.1.3.3 Habitat

Une grande majorité des habitations (près de 93%) est de type traditionnel. Il s'agit de cases faites soit de murs en terre battue ou planches et de toits en « tuiles » traditionnels (cases bantous), soit de feuilles de Marantacées et/ou de larges écorces d'arbres (cases pygmées). Nombre d'entre elles sont en mauvais état, surtout les cases des personnes âgées, qui n'ont plus les moyens ou l'aide pour les rénover. Les seules cases modernes sont les locaux sociaux de l'État (école, infirmerie) et les locaux de BPL et WCS (cases, bureaux, école, infirmerie). Les données détaillées concernant l'habitat sont en [Annexe 2](#).

3.1.3.4 Accessibilité

L'enclavement des villages est estimé par l'appréciation des voies d'accès terrestres (carrossables ou non) et/ou fluviales (permanentes ou non). Comme le montre la [Carte 2](#), à l'exception de Bérandjokou (encore isolé par une vasière), les villages de la zone du projet sont reliés par une route carrossable de qualité moyenne. Une piste piétonnière traverse l'UFA Lopola, reliant Liganga-Makao à Bérandjokou.

Le transport routier est exclusivement couvert par les véhicules des sociétés forestières, véhicules de liaison et camions de chantier. L'absence d'organisation du transport des populations locales et de leurs produits, par des commerçants - transporteurs, accentue la dépendance de ces communautés vis à vis des entreprises forestières.

Photo 1 : L'Ibenga au niveau de Bérandjokou



3.1.3.5 Approvisionnement villageois et écoulement des produits

Actuellement, il n'existe aucun marché permanent ou non permanent dans les villages. Le handicap majeur pour l'organisation de ces marchés réside dans l'absence d'initiative et dans les difficultés d'accès à la zone (routes carrossables inexistantes ou peu pratiques, transport irrégulier ou absent).

Carte 3 : Carte de répartition de la population et des infrastructures de base

3.2 LA CONTRIBUTION DE BPL AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE LOCAL

3.2.1 Caractéristiques principales de Bois et Placages de Lopola

BPL, qui a mis en route son programme d'investissement en Janvier 2001, met en oeuvre les activités d'exploitation forestière, de transformation, de transport et de commercialisation des bois de l'UFA Lopola.

Cette société forestière doit faire face à plusieurs difficultés spécifiques à la zone :

- ♦ enclavement de la zone du projet : la seule voie d'accès est la route que BPL a ouvert au cours de l'année 2001 (Cf. Carte 2) ;
- ♦ éloignement des ports d'embarquement et de débarquement des matériels et produits essentiels (port de Pointe-Noire - Congo - 1 900 km de Lopola ; port de Douala - Cameroun - 1 500 km de Lopola), ce qui occasionne des coûts de transport élevés ;
- ♦ absence d'un organe ou d'un centre de distribution des produits pétroliers (essence, gasoil...), proche de la zone du projet : il n'y en a aucun dans la Likouala ;
- ♦ difficultés conjoncturelles du marché international pour de très nombreuses essences dont la commercialisation est encore peu ou pas rentable (Niové, Bilinga, Tiama, Azobé,...).

3.2.1.1 Niveau des investissements programmés par BPL

Tableau 9 : Investissements réalisés en 2001 et 2002, programmation 2003 (en milliers de FCFA)

Indicateurs	2001	2002	Prévisions 2003
Construction et bâtiments	50 000	25 000	1 400 000
Autres constructions	-	40 000	725 000
Machines et équipements	1 340 000	-	3 425 000
Autres investissements	100	100 000	100 000
Total	1 480 000	165 000	5 650 000

Le programme d'investissement de BPL est lourd pour une entreprise nouvelle en phase de croissance. Les prévisions de 2003 risquent d'être étalées sur deux années, 2003 et 2004.

3.2.1.2 Niveau de production et de vente des produits forestiers à BPL

BPL produit encore essentiellement du Sapelli sous forme de grumes. La production des sciages, qui a juste démarré fin 2002 avec la petite scierie (Mighty mite), s'est fortement développée à partir de 2004 avec la mise en route de la scierie industrielle. Le projet de production de placages et de

contreplaqués, s'il est confirmé, ne verra pas le jour avant 2010. Quant à la mise en route d'une unité de tranchage, sa faisabilité reste à déterminer.

Tableau 10 : Situation de la production et des ventes de BPL par produits (en m³)

Produits	2001		2002		2004		2006	
	Production	Vente	Production	Vente	Production	Vente	Production	Vente
Grumes	11 116	9 487	40 000	26 000	72 500	24 200	77 500	17 000
Sciages					3 500	3 400	10 600	10 000

Le marché du bois est totalement tourné vers l'export. La relative faible taille de l'entreprise et la faible diversité de ses productions forestières et industrielles la rendent particulièrement vulnérable aux fluctuations du marché (de la demande et des cours du bois). Tout comme d'ailleurs du fait de son grand éloignement du port de Douala, de la fluctuation des coûts de transport et de la capacité des transporteurs à évacuer les productions de BPL.

3.2.2 Personnel de BPL

Le personnel permanent de BPL comportait 202 personnes au mars 2007, sa répartition par catégorie socio - professionnelle est donnée dans le Tableau 11.

Tableau 11 : Situation du personnel par catégorie socio - professionnelle

Postes de travail	2001	2002	2007
Administration générale	10	10	16
Section aménagement	0	17	13
Section production forestière	49	49	44
Section industrie forestière	0	18	100
Section entretien mécanique	9	9	17
Section sociale et services divers	7	18	12
Total	75	121	202

Plus de 90% des salariés de BPL sont congolais, la plupart de la Likouala. Le Tableau 12 montre la répartition du personnel, par nationalité.

Tableau 12 : Situation du personnel permanent par nationalité

Nationalité	2001	2002	2007
Congolaise	56	98	185
Centrafricaine	8	11	3
Camerounaise	7	8	7
Française	0	0	0
Libanaise	2	2	6
Indienne	1	1	0
Ghanéenne	1	1	1
Total	75	121	202

En 2007, 135 ouvriers provenaient de la Likouala et des villages environnant l'UFA. Le personnel d'encadrement, qualifié, vient essentiellement du Sud du Congo.

En incluant les journaliers (principalement à la scierie) et les prestataires de service (infirmier, prospecteur par exemple) on atteint un effectif total de 377 personne.

BPL sous traite également une partie de ses activités telles la construction à Gilbert Keno (4 à 5 personnes), la prospection à René BONGO (SETRAF) et la layonnage à NABOTE.

3.2.3 Conditions d'accès aux équipements et infrastructures dans les villages de la zone du projet

3.2.3.1 Conditions de vie et santé

BPL a doté Lopola d'une infirmerie, bâtiment provisoire, où travaillent 3 personnes (assistant sanitaire, sage-femme et infirmier). Un bâtiment en dur est en projet pour l'année 2007. L'accès au soin est quasiment libre, pour les travailleurs de BPL et pour les pygmées de la zone. Les graves accidentés du travail ou les malades en situation difficile, sont très vite évacués dans les centres plus importants du Nord Congo (Enyellé ou Impfondo) ou de la RCA (Berbérati ou Nola).

L'approvisionnement en médicaments de l'infirmierie, c'est à dire leur achat et transport, est assuré par BPL. Une petite pharmacie indépendante, gérée par le responsable d'aménagement, existe actuellement à Lopola ; les commerçants vendent quelques produits pharmaceutiques. Les maladies les plus répandues au sein de la population du campement Lopola sont les mêmes que pour le reste de la zone. (Cf. paragraphe 1.3.1). Une annexe à l'infirmierie de Lopola a été créée à Lombo pour les premiers soins.

L'unique groupe électrogène commun aux bâtiments de production, au camp expatrié et au camp ouvrier fonctionne à heures fixes de 4h30 à 21h. Au niveau du village, l'accès à l'électricité est prioritaire pour les autorités et les commerçants qui possèdent des congélateurs. De nombreux branchements sauvages sont réalisés sur le réseau et doivent être régulièrement coupés en raison de la surcharge provoquée sur le groupe.

L'analyse de l'eau de la source proche du campement de Lopola a montré que celle-ci est tout a fait potable (analyse réalisée par un laboratoire de Douala - Cameroun, à la demande de l'entreprise).

La sensibilisation de la population de la base - vie aux questions d'hygiène et de santé est assurée par le personnel médical, aidé de la Cellule d'Aménagement de BPL. Des informations relatives à ces réunions de sensibilisation effectuées entre juin et août 2003 sont en Annexe 4.

Des fosses à l'air libre ont été creusées à l'arrière du village pour y jeter les déchets familiaux. Aucune poubelle et aucun système de récolte journalière n'est opérationnel.

BPL est actuellement en train de rénover l'ensemble des bâtiments d'habitation des employés logeant à Lopola. Les anciennes maisons sont détruites et les nouvelles constructions correspondent à une planification intégrant un marché, une nouvelle école, une infirmerie plus moderne...Fin 2006 une dizaine de maisons avait été construites.

BPL a, également, affecté un groupe électrogène à Lombo qui fonctionne de 18h00 à 23h00. L'accès à l'eau se fait au cours d'eau proche.

Tant à Lopola qu'à Lombo, BPL a prévu d'effectuer prochainement des forages afin d'alimenter en eau potable les sites ouvriers.

Photo 2 : Réunion des femmes de Lopola



3.2.3.2 Éducation

Lopola dispose d'une école sous tutelle de l'église catholique avec un cycle primaire complet, allant du CP1 au CM2. 185 enfants y sont inscrits (44 en CP1, 53 en CP2, 28 en CE1, 18 en CE2, 15 en CM1, 10 en CM2) Le personnel d'encadrement est formé de deux professeurs et est qualifié, ce qui génère à ce jour des résultats encourageants. Le financement des enseignants est partagé entre l'église et la société BPL. Les constructions et l'équipement sont fournis par BPL.

Lombo ne dispose que d'un enseignant et ne peut donc assurer qu'un cycle incomplet allant du CP1 au CE2. Cette école est une annexe de l'école de Lopola et dépend également de l'église catholique, avec un co-financement de BPL.

Il est prévu des infrastructures équipées, en matériau durable. .

Photo 3 : Lever des couleurs à l'école de Lopola



3.2.3.3 Transport

BPL organise le ravitaillement de ses travailleurs deux fois par mois en permettant à une trentaine d'entre eux de se rendre sur Boyélé ou Nola pour le ravitaillement, au moyen d'un camion benne mis à disposition pour 2 jours par la société.

3.2.3.4 Approvisionnement en produits vivriers de base et services

Plusieurs petits commerces privés d'alimentation générale (économats) sont implantés à Lopola. La communauté compte quelques petits boulangers. Les agriculteurs de Bérاندjokou et Liganga-Makao fournissent un peu de manioc et quelques fruits à la population de Lopola. La communauté pygmée, fournit des produits de cueillette et de chasse, en particulier : coco, fruits sauvages, chenilles,

escargots, champignon, gibier. Avec le manioc, le gibier est à la base de l'alimentation de la population.

Les cours d'eau qui drainent la zone du projet sont un peu mis en valeur par la pêche.

La faiblesse de l'agriculture locale (villages riverains), et au Nord-Congo, intensifie les approvisionnements en produits vivriers à partir de pays voisins : Centrafrique, Cameroun, Congo Démocratique voir la [Carte 4](#).

A Lopola, le premier des loisirs est le football. Un championnat intersection de BPL est même organisé.

Photo 4 : Equipe de football officielle de BPL en déplacement à Mokabi



CARTE SIG n°3

Carte 4 : Flux de personnes, marchandises et services

3.2.4 Premier bilan de la contribution actuelle de BPL au développement socio-économique local

3.2.4.1 Niveau de financement d'infrastructures et équipements socio-économiques

Dans le cadre de sa contribution au développement socio-économique régional, BPL s'est contractuellement engagé à :

- ♦ construire à Lopola une véritable cité ouvrière et industrielle, dotée d'infrastructures et équipements modernes (logements des employés, bureaux, unités de production des bois en grumes et des débités, groupes électrogènes pour la fourniture de l'électricité, sources d'eau potable, infirmerie, économat, cases de passage et autres bâtiments des organes spécialisés de l'État : Eaux et Forêts, Douanes, etc.) ;
- ♦ participer pour un montant convenu en accord avec les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (70 millions FCFA), aux efforts de développement régional. Un programme triennal, couvrant la période 2003 - 2005 est à mettre au point au titre de ce financement.

BPL s'est aussi engagé à construire les routes devant raccorder les villages Bérandjokou et Mompoutou à Lopola. Toutefois, ces constructions devront faire l'objet d'une analyse de l'impact de leur implantation sur le milieu naturel et humain.

La nouvelle convention et des extraits du cahier des charges de BPL sont joints en [Annexe 5](#).

Au Congo, l'exploitation forestière est assujettie au paiement des taxes forestières. Avec la nouvelle loi portant code forestier (loi 16-2000 du 20-11-2000), la gamme des taxes forestières s'est élargie. En effet, à l'exception des droits d'usage, dont l'exercice est gratuit, l'exploitant forestier est assujetti au paiement de la taxe forestière. Celle-ci comprend désormais :

- ♦ la taxe de superficie ;
- ♦ la taxe d'abattage (dont le taux vient d'être augmenté) ;
- ♦ la taxe sur les produits forestiers non ligneux (exclusivement le bois de chauffe, le charbon, les poteaux, perches, gaulettes, le bambou, le bois d'ébène, les feuilles de marantacées, le Gnetum (coco), les chenilles, l'asperge, les lianes, rotins, la cola et le miel ;
- ♦ la taxe de déboisement.
- ♦ La surtaxe qui touchent les grumes exportées qui représentent plus de 15% de la production de l'entreprise.

La taxe de superficie va alimenter les fonds régionaux pour la mise en œuvre des projets en faveur des communautés locales. Elle est exigible chaque année. Elle pourra alimenter jusqu'à 50% un

compte spécial ouvert au trésor public pour le développement des régions, conformément aux dispositions de l'article 91 de la loi 16-2000, du 20 novembre 2000.

3.2.4.2 Perception par les populations de la contribution sociale de BPL

Quelques années après le début des activités de BPL, la plupart des personnes enquêtées pense que :

- ♦ la contribution de l'entreprise au développement socio-économique est encore faible : pour exemple, les travaux de construction de la voie d'accès à Bérandjokou ne sont pas encore achevés la construction de la digue de traversée de la vasière qui bloque l'accès à Bérandjokou (2 km environ), n'est pas encore entamée ; il en est de même des travaux de construction de l'école, de l'infirmerie et de la case de passage de ladite localité ;
- ♦ l'emploi s'effectue auprès de personnes plus qualifiées, extérieures à la zone du projet. Les jeunes des villages de l'UFA Lopola ne sont que très peu sollicités du fait de leur manque de qualification.

Les préoccupations exprimées par les populations locales restent tournées vers la résolution des principales questions suivantes :

- ♦ l'emploi des jeunes des villages de la zone du projet ;
- ♦ la santé de la population locale. Il est demandé des centres de santé dotés d'équipements modernes et de personnels qualifiés, ainsi que l'installation de pharmacies adéquates, en plus de puits ou sources d'eau potable ;
- ♦ l'éducation des enfants avec des écoles équipées et un encadrement suffisant ;
- ♦ des voies d'accès et des moyens de transport appropriés ;
- ♦ le développement des flux commerciaux avec les villages : les employés de BPL et leurs familles constituant déjà une bonne demande potentielle, avec plus de 500 personnes ;
- ♦ l'ouverture des magasins et/ou d'économats pour garantir les approvisionnements en produits vivriers et manufacturés ;
- ♦ le développement des loisirs par la mise en place des infrastructures appropriées (terrains de sport) et la mobilisation des moyens logistiques adéquats.

De cette demande forte, BPL va devoir préciser sa contribution et ses modalités de mise en œuvre dans le temps. Le plan d'aménagement précisera cet engagement en se référant à la demande sociale ainsi formulée par les populations locales.

Des initiatives sont déjà prises :

- ♦ volonté de construire les routes d'accès aux villages périphériques de Bérandjokou et de Mompoutou ;
- ♦ amélioration dans le campement des travailleurs, des infrastructures sanitaires et sociales suivantes : infirmerie, école, économat ;
- ♦ contribution au développement local et régional à travers les engagements pris avec les autorités gouvernementales et les communautés locales ;
- ♦ création d'emplois locaux ;
- ♦ incitation à la mise en place de marchés, par la création de cette nouvelle communauté active de plus de 500 personnes qu'est le campement des travailleurs.

3.2.4.3 Les contraintes au développement local recensées

Les principales contraintes au développement exprimées par les villageois sont listées ci-après :

- ♦ l'enclavement des villages et campements ;
- ♦ le vieillissement de la population des villages anciens (Bérandjokou, Mompoutou, Liganga-Makao) ;
- ♦ la dégradation de l'habitat ;
- ♦ l'absence de marchés locaux organisés pour l'approvisionnement en produits vivriers et manufacturés de première nécessité ou de consommation courante ;
- ♦ le désintéressement des jeunes pour les travaux agricoles ;
- ♦ le manque de qualification, des gens natifs de la zone du projet, aux métiers de l'exploitation forestière (abatteur, conducteur, mécaniciens, etc.) ce qui oblige les entreprises à aller chercher ailleurs le personnel qualifié ;
- ♦ la condition de quasi-esclavage des communautés pygmées dans les familles bantous (voir la suite du rapport) ;
- ♦ la quasi-inexistence de l'élevage ; le petit cheptel présent dans les villages est très peu performant et évolue en totale liberté ;
- ♦ le maraîchage n'est quasiment pas connu et très peu pratiqué ;
- ♦ l'agriculture rurale est en déclin depuis deux ou trois décennies, du fait du désengagement de l'État dans la commercialisation des produits agricoles tels que le café ou le cacao ;
- ♦ la pêche est très peu développée ;
- ♦ la chasse est très pratiquée dans l'UFA et dans toute la région. La précarité socio-économique et l'insécurité foncière favorisent le développement de la chasse commerciale. L'ensemble de l'UFA est en permanence le territoire de chasse des communautés rurales et le problème de sa

régularisation devient très important le contrôle efficace de la chasse et la lutte contre le braconnage en sont à leur tout début ;

- ♦ les pouvoirs mystico-religieux occupent, encore de nos jours, une place forte au sein des communautés traditionnelles de la zone ce qui peut conduire à des relations difficiles entre BPL et les communautés locales ceci est aussi à l'origine de divisions entre les jeunes et les anciens et demeurera, certainement encore longtemps, un moyen de domination ou d'influence dans les relations humaines ;
- ♦ la persistance de principes relationnels désuets caractérisés par la soumission, l'exclusion et la sanction (punition), à l'intérieur des groupes sociaux (bantous - pygmées, aînés - cadets, maris - femmes) ;
- ♦ le développement d'une forte dépendance des populations vis à vis des sociétés forestières en cours d'installation ;
- ♦ l'absence des services publics pour l'encadrement technique (agriculture, élevage, pisciculture, maraîchage, etc.) dans les villages les structures décentralisées présentes au niveau d'Impfondo (chef lieu de région) ou d'Enyellé (chef lieu de District) manquent de moyens pour intervenir efficacement dans l'encadrement des communautés locales ceci donne l'impression d'un désengagement de l'État dans le processus de développement des villages ;
- ♦ l'absence de centres d'animation culturelle pour les jeunes : maison de jeunes servant à la fois de vidéothèque, bibliothèque et de salle de jeux ;
- ♦ malgré la présence, dans la zone du projet, d'unités de transformation des bois (Mokabi S.A., ITBL et BPL), les populations locales manquent encore de planches, lattes, chevrons, bastaing, etc., pour la construction et l'équipement des maisons.

En résumé, dans cette région, la négligence des cultures de rente (café, cacao, palmier à huile, etc.), pourtant autrefois très pratiquées, l'isolement et le quasi-abandon des villages par les services de l'administration, le fait de sociétés traditionnelles qui n'ont vécu que sur elles-mêmes, ont très vite contribué à la dégradation de l'habitat et des habitudes de vie traditionnelle dans la zone du projet.

L'arrivée d'activités économiques nouvelles dans la zone ne se fait pas sans conséquences dommageables, un accompagnement social de ce développement économique revêt une importance très grande pour asseoir une durabilité du développement dans et à proximité de l'UFA Lopola

3.3 MODES LOCAUX DE COEXISTENCE ET DE GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

3.3.1 La gestion traditionnelle des ressources et espaces forestiers

3.3.1.1 L'accès aux ressources naturelles

Au Congo, l'État est propriétaire des ressources naturelles et des espaces forestiers sur l'ensemble du territoire national. De nombreuses institutions gouvernementales et territoriales sont, depuis l'accession du Congo à la souveraineté nationale (15 Août 1960), mises en place pour assurer leur gestion.

Dans le domaine forestier de l'État, les populations locales (de nationalité congolaise ou étrangère), peuvent jouir de droits d'usage sur les ressources et les espaces forestiers. Ces droits d'usage, réservés à la satisfaction des besoins personnels, permettent suivant l'article 40 du nouveau code forestier, de :

- ♦ récolter les perches, les gaulettes et les autres produits ligneux nécessaires à la construction et à l'entretien des habitations, meubles, ustensiles domestiques et outils divers, ainsi que les bois morts et les plantes d'intérêt culturel, alimentaire ou médical ;
- ♦ chasser, pêcher et récolter les produits dans les limites prévues par la loi ;
- ♦ établir des cultures ou des ruches et faire paître le bétail ou récolter du fourrage.

Le Ministre des Eaux et Forêts et de l'Environnement a compétence pour réglementer, par arrêtés, l'exercice de ces droits. Il peut, par exemple, limiter leur consistance et fixer, pour leur mise en œuvre, les conditions de lieux, de temps, de quantités ou de méthode. Les représentants de l'État à tous les niveaux (chefs de villages compris) veillent à la mise en œuvre de ces dispositions.

Dans les villages de l'UFA Lopola, la gestion des ressources et des espaces obéit beaucoup plus aux principes de la propriété clanique. L'accès aux ressources et espaces protégés est libre pour tous les membres du lignage¹⁰ et pour les personnes affiliées au lignage par les liens du mariage. Parmi les règles relevées les plus actuelles, il a été noté ce qui suit :

- ♦ au sein du lignage, la propriété est collective et indivisible ;
- ♦ les jachères et tous les espaces mis en valeur font l'objet d'une appropriation familiale ;
- ♦ les anciennes jachères ne peuvent être remises en valeur que par les premiers occupants, sauf en cas de cession à d'autres occupants par les premiers ou en cas de départ définitif du village ;

¹⁰ Lignage : ensemble des descendants patrilineaires (descendants masculins) d'un ancêtre commun, jusqu'auquel il est possible de retracer les liens généalogiques sur généralement 5 à 7 générations.

- ♦ les nouvelles ouvertures de champs par les non membres de lignage
- ♦ se font avec l'accord du chef de village, après consultation des membres du lignage, gardien des terres.

3.3.1.2 Sites et arbres sacrés de la zone du projet

Pour les communautés locales, la forêt est perçue et reconnue comme symbole de la vie et de la communion avec les ancêtres. De nombreuses pratiques socio-culturelles sont depuis toujours en usage. C'est le cas de la vénération des morts et des totems, ainsi que du culte des interdits.

Dans tous les villages, le mythe du « Guinaro », qui serait une espèce de dinosaure, est encore d'actualité. Les anciens et certains initiés de Bérandjokou, Mompoutou et Liganga-Makao, font régulièrement des rituels pour consolider les liens spirituels et mystiques avec le « Guinaro ». Celui-ci est tantôt considéré comme gardien protecteur du village, tantôt utilisé comme arme stratégique de dissuasion lors de négociations ou de conflits engageant le village.

Tous les sites sacrés ou mystico-religieux sont exclusivement réservés à la pratique des rites initiatiques. Placés sous le contrôle exclusif des initiés, ces sites sont généralement frappés de nombreux interdits concernant les visites par un public plus large, le ramassage ou la coupe du bois, etc.

Différents sites sacrés ont été recensés :

- ♦ des forêts sacrées ; c'est le cas des forêts des génies ou du « Guinaro » (Cf. [Carte 5](#)) ;
- ♦ certains étangs et marigots permanents, qui sont le plus souvent interdits aux mineurs et aux femmes non initiées ;
- ♦ des tombes de personnes illustres et mystiques (chefs coutumiers, certains notables et féticheurs mystiques, guerriers d'élite, etc.) et certains lieux d'initiation ou de cultes mystico-religieux, etc.

Parmi les arbres sacrés de la zone du projet figurent notamment : le Dabema, le Tali, l'Emien, le Faux Tali ou Mékogho et l'Alone. Ils sont souvent utilisés, entre autres, pour des guérisons, l'expulsion des mauvais esprits, des rituels de protection.

3.3.1.3 Le pouvoir de décision

Le pouvoir de décision est généralement confié aux anciens. Ceux-ci ont la charge de garantir le respect des règles sociales. Le diagnostic socio-économique a permis d'identifier trois types de rapports sociaux à savoir :

- ♦ les rapports conjugaux : établis entre les conjoints au sein du ménage c'est-à-dire le mari et sa (ou ses) épouse(s) ;

- ♦ les rapports ethniques, notamment établis entre les communautés bantou et pygmée ;
- ♦ et les rapports entre générations ou rapports aînés - cadets.

Les rapports conjugaux, établis entre les conjoints, se développent, depuis toujours, en faveur des maris. Ce type de rapport place la femme en situation de quasi-soumission envers son mari. Cet état de fait, qui est même soutenu par les systèmes religieux en place, réduit le champ d'action de la femme et sa contribution à l'épanouissement économique et socioculturel du village.

Les rapports ethniques, établis entre les bantous et les Pygmées, le sont en faveur des Bantous. Les pygmées, qui sont depuis toujours au service des Bantous, commencent à perdre leur statut d'artisans, de chasseurs et de cueilleurs et deviennent des manœuvres, mais toujours essentiellement au service des Bantous. Leur pouvoir de décision est encore totalement contrôlé par les Bantous, qui jouent le rôle de « maître ». Tous les Pygmées rencontrés lors de l'enquête sont culturellement et économiquement dépendants des Bantous. Le début de l'émancipation de la communauté pygmée commence à avoir des conséquences visibles (exode vers les autres contrées) dans certains villages dont l'activité économique était exclusivement basée sur la main-d'œuvre pygmée. C'est le cas de Bérandjokou, qui se vide totalement de sa population pygmée qui a opté pour un exode vers Lopola.

Les rapports entre générations établis entre les aînés et les cadets se développent depuis toujours en faveur des anciens. Ce type de rapport, traditionnellement déterminé par l'âge, place les jeunes en situation de soumission envers les anciens. Cette situation, qui ne cadre plus avec les principes d'évolution actuelle, devient une source permanente de conflit ouvert ou voilé entre les jeunes et les anciens. Le pouvoir de décision des aînés est, de plus en plus, limité par les jeunes qui, au gré des circonstances, trouvent moyen d'échapper au contrôle des anciens, d'où la réémergence des pouvoirs mystico-religieux basés sur la sorcellerie. Ce domaine sacré des initiés (anciens pour la plupart), justifie en partie l'exode des jeunes. De fait, l'échelle hiérarchique de l'âge des habitants, qui détermine le type de rapport entre les aînés et les cadets dans les villages restera, sans doute pendant longtemps, la règle absolue. Dans le groupe des aînés, certaines personnes responsables des rituels initiatiques, profitent de ces attributs pour exercer de façon souvent unilatérale des pouvoirs de décision sur les jeunes.

3.3.1.4 Moyens de contrôle et de sanction

Au regard des rapports sociaux établis dans la zone du projet, le conseil des sages ou des anciens et même certains groupes sociaux, impliqués dans la gestion des villages, utilisent comme moyen de pression et de contrôle les outils mystico-religieux établis par les ancêtres, à savoir, la sorcellerie et le culte du Guinaro. Ces deux outils essentiels continuent de produire les effets escomptés par les initiés (la peur de mourir, l'obligation à une soumission totale, etc.).

Les enquêtes ont révélé que la sorcellerie et le culte du Guinaro, considérés comme de puissants moyens de contrôle, existeront encore longtemps, avec de nouvelles initiations régulières de nos jours.

Carte 5 : Terroirs des villages de la zone du projet

Gestion des conflits

Les enquêtes de terrain, de 2002, révèlent que les conflits les plus courants sont de deux ordres : conflits à l'intérieur du village et conflit avec les entreprises forestières du Nord-Congo.

Les conflits internes au village sont rarement liés à la gestion des ressources naturelles. Ce sont plutôt les conflits de ménage et les conflits de générations qui sont les plus réguliers. Ils sont, selon les cas, réglés soit par la police (dans les villages où elle est représentée), soit par le chef du village et les sages, regroupés au sein du comité du village.

Les conflits observés avec BPL sont le plus souvent la conséquence du refus de la société d'accéder à toutes les demandes sociales des populations locales. Déjà, BPL accède à de multiples demandes qui se rajoutent au cahier des charges définissant ses obligations légales. Mais la demande locale est bien plus grande et orientée sur des besoins propres. D'ailleurs, le niveau de pauvreté des communautés rurales, l'enclavement des villages et le manque d'appui aux initiatives de développement par les pouvoirs publics, demeurent des sources prévisibles de conflits entre BPL et les communautés locales.

Les modalités de concertation entre BPL et les populations locales

Les modalités de concertation entre BPL et les communautés locales, pour l'accès aux ressources ligneuses, ne sont pas encore vraiment établies. On sait cependant que la collaboration entre les populations et les responsables de BPL demeure encore faible. Si quelques approches, peu concluantes à ce jour, sont déjà mises en œuvre avec la population de Bérاندjokou, il y a encore beaucoup à faire avec les communautés voisines de Mompoutou et des campements sous la tutelle de Mindzoukou.

En matière sociologique et particulièrement dans le cadre des structures de concertation, ce sont les communautés locales, elles-mêmes, et les entreprises ou promoteurs des projets de développement implantés dans les zones rurales, qui sont les mieux placés pour définir :

- ♦ les modalités de concertation ;
- ♦ et les aspects sociaux qu'elles souhaitent privilégier.

Au cours du diagnostic socio-économique, les principaux aspects sociaux soulignés par les populations locales se résument comme suit :

- ♦ le maintien des droits d'usage, basés sur la récolte des produits forestiers, l'établissement des cultures agricoles, les pratiques de la chasse, de la pêche et de la cueillette ;
- ♦ l'amélioration des conditions de vie des populations locales, basée sur l'habitat rural, la santé, la scolarité, l'eau potable, les ressources énergétiques (pétrole lampant, gasoil, etc.), l'emploi des jeunes, l'amélioration des revenus pour une autosuffisance des ménages, l'organisation des marchés et de loisirs sains, etc.

L'approche la plus souple pour satisfaire cette demande locale reste le dialogue, par les échanges de points de vue, au cours de concertations périodiques qui permettront de trouver des points de consensus.

3.3.1.5 Analyse des modes d'exploitation des ressources et espaces forestiers

Caractéristiques des filières de production

Les populations de la zone du projet exploitent depuis toujours les milieux et les ressources naturelles de leur terroir. Avec la mise en valeur des UFA Mimbelli, Mokabi, Lopola et Ipendja, la zone du projet est sous l'influence de deux types d'économie : l'économie traditionnelle et l'économie moderne.

L'économie traditionnelle est fondée sur des pratiques agricoles, d'élevage, de chasse, de cueillette, de pêche, d'artisanat rural, d'industrie traditionnelle et de petit commerce.

L'économie moderne prend, depuis 2001, un essor remarquable avec la mise en route des activités principales des secteurs privé et public, à savoir :

- ♦ l'exploitation forestière ;
- ♦ la transformation industrielle des bois ;
- ♦ la mise en place de la chaîne de transport de la production forestière et des employés ;
- ♦ l'ouverture de boutiques de vente des produits vivriers et manufacturés ;
- ♦ l'implantation et le fonctionnement des services publics (Éducation, santé, Eaux et Forêts, Douanes, etc.).

Les populations locales, à l'exception des employés de BPL et de WCS, n'ont pas de revenus suffisants dans l'exercice de leurs activités depuis le déclin des cultures de cacao et de café, qui rapportaient aux ménages actifs, jusqu'à 2 voire 3 millions de francs CFA de revenus annuels ; les paysans locaux ont du mal à subvenir à leur besoins. De plus, les sans emplois représentent 29% de la population vivant dans la zone du projet. Ce chiffre est pratiquement constant dans les différents villages concernés ce nombre élevé de sans emplois, est source d'instabilité dans la zone du projet.

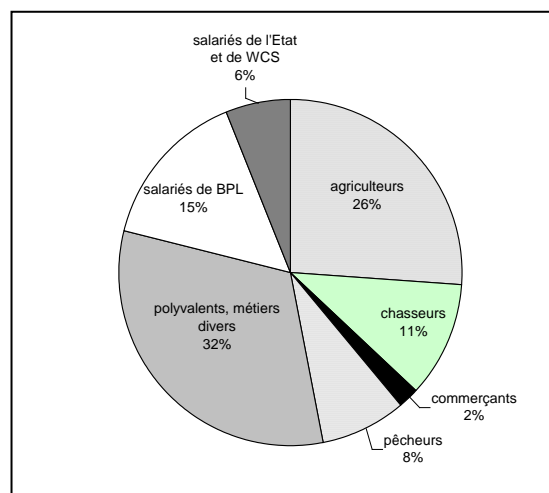
Le statut professionnel des communautés locales de la zone du projet, déterminé par les résultats de l'enquête, figure dans le Tableau 13.

Tableau 13 : Statut professionnel principal¹² des habitants de la zone du projet en nombre d'actifs

Activités	Lopola		Bérandjokou		Mompoutou Kénga		Makao		Total					
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes		Général	
									Nb	%	Nb	%	Nb	%
Elève	50	39	14	13	42	57	17	10	123	13%	119	14%	242	13%
Agriculteur	3	17	23	32	24	96	9	60	59	6%	205	24%	264	15%
Etat	13	1	1	0	1	0	11	1	26	3%	2	0%	28	2%
Privé	143	2	0	0	1	0	46	0	190	20%	2	0%	192	11%
Commerçant	5	2	0	0	1	2	7	3	13	1%	7	1%	20	1%
Pêcheur	0	0	2	0	38	19	20	8	60	6%	27	3%	87	5%
Chasseur	8	0	40	0	46	0	19	0	113	12%	0	0%	113	6%
Divers	47	50	23	47	30	70	23	47	123	13%	214	25%	337	19%
Sans emploi	66	101	33	44	89	76	51	62	239	25%	283	33%	522	29%
Total	335	212	136	136	272	320	203	191	946	100%	859	100%	1 805	100%

Dans la zone du projet, la population active est exclusivement composée des salariés de l'État (agents des Eaux et Forêts, des Douanes, de la Police Nationale et de l'Éducation Nationale), des salariés des opérateurs locaux (BPL et WCS), d'agriculteurs, d'éleveurs, de chasseurs, de commerçants, et autres. Leur effectif actuel (1 041 personnes) représente 58% de l'ensemble de la population vivant dans la zone du projet (1 805). Plus précisément, la répartition en catégories professionnelles des actifs est la suivante :

- ♦ 26% d'agriculteurs,
- ♦ 15% de salariés de BPL
- ♦ 6% de salariés de l'État et de WCS,
- ♦ 11% de chasseurs,
- ♦ 8% de pêcheurs,
- ♦ 2% de commerçants,
- ♦ 32% de polyvalents ou métiers divers.



¹² La plupart des habitants mènent de front plusieurs activités. Ce tableau présente celle qui apporte le revenu principal au ménage.

La typologie des acteurs de production est donnée dans le Tableau 14.

Tableau 14 : Typologie des acteurs de production (en nombre de producteurs) en 2002

Activité	Lopola		Bérandjokou		Mompoutou Kenga		Liganga-Makao		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Général
Salarié	156	3	1	0	2	0	57	1	216	4	220
Agriculteur	3	17	23	32	24	96	9	60	59	205	264
Commerçant	5	2	0	0	1	2	7	3	13	7	20
Pêcheur	0	0	2	0	38	19	20	8	60	27	87
Chasseur	8	0	40	0	46	0	19	0	113	0	113
Divers	47	50	23	47	30	70	23	47	123	214	337
Total	219	72	89	79	141	187	135	119	584	457	-
	291		168		328		254		1 041		1 041

Ces résultats proviennent des enquêtes socio-économiques de 2002 et restent toujours d'actualité en 2007. Il est également bon de rappeler que la plupart des habitants mènent de front plusieurs activités. Ce tableau présente celle qui apporte le revenu principal au ménage.

Sur les bases-vie BPL, environ 70% des ménages possèdent un champ et une activité agricole. Dans les villages, la quasi-totalité de la population exerce une activité agricole (Tableau 15).

Tableau 15 : Estimation du nombre de ménages exerçant une activité agricole en 2006¹³

Villages	Population réelle et estimations	Ménages totaux	Ménages exerçant une activité agricole
Lopola *	1125	161	113
Lombo*	858	123	86
Autres villages	968	139	139
Bérandjokou	305	44	44
Mompoutou	641	92	92
Kenga	22	3	3
Total	2952	423	338

¹³ En grisé, les populations réelles, selon les recensements effectués. Les autres chiffres de cette colonne sont des estimations faites à partir des recensements faits en 2002. (Cf. Tableau 8)

L'agriculture occupe une place importante, c'est une agriculture de subsistance, basée surtout sur les cultures de manioc, banane, maïs, arachide, canne à sucre et patates. Les autres cultures de rente, autrefois pratiquées avec succès, sont totalement abandonnées, faute de marchés.

La surface des cultures est fonction de la main d'œuvre (pour les entretiens manuels) et des possibilités d'écoulement de la production. Sur l'ensemble de la zone du projet, les plantations les plus étendues sont celles du manioc (pour couvrir les besoins en pain et farine de manioc) et du maïs (utilisé pour la fabrication de boisson alcoolisée). La taille moyenne du champ utilisé chaque année par un ménage selon les enquêtes réalisées est de 0,65 ha. Par prudence, pour la délimitation des séries de développement communautaire, une valeur de 1 ha sera retenue. La taille moyenne des ménages se situe entre 7 et 8 personnes (hypothèse de calcul : 7 personnes).

La fertilité des sols et la proximité du village sont les deux principaux facteurs de l'ouverture des champs. La durée de rotation des jachères est de l'ordre de 5 ans. En 2007, on recensait pour une centaine de foyers à Lopola, 12 champs de 1 ha, 73 champs de 0,5 ha et 14 champs entre 0,4 et 0,5 ha.

Les cultures obéissent au calendrier agricole présenté dans le Tableau 16.

Tableau 16 : Calendrier agricole

Cultures	Mois												
	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	
Arachide	Défrichement			Brûlis	Préparation du sol/ Semis			Entretien		Récolte			
Mais	Défrichement			Brûlis	Préparation du sol/ Semis			Entretien		Récolte			
Manioc	Défrichement			Brûlis	Préparation sol/ Plantation			Entretien et suivi					
Banane	Défrichement			Brûlis	Préparation sol/ Plantation			Entretien et suivi					
Patate	Défrichement			Brûlis	Préparation sol/ Plantation			Entretien et suivi				Récolte	

Le système de culture est celui de l'agriculture itinérante sur brûlis avec de très longues périodes de jachère (dans certains cas jusqu'à une vingtaine d'années). Les 2/3 environ de la production sont destinés à la consommation du village, les échanges commerciaux se basent sur la part restante (1/3 de la production). Les employés des sociétés forestières en cours d'installation restent, jusqu'à présent, les clients privilégiés des producteurs de Nola (RCA) et de Boyélé (Congo).

L'essentiel des jachères et des plantations agricoles de la zone du projet ont été ouvertes sur les terres forestières fermes de la rive gauche de la rivière Ibenga.

Les forêts et savanes de l'UFA Lopola ne sont pas encore soumises à une forte pression humaine pour les cultures. Les rares champs agricoles rencontrés à l'intérieur de l'UFA Lopola, sont ceux ouverts autour des campements de Kouéta (avec les plantations importantes de bananiers et de

manioc) et de Kenga (avec les vieilles plantations de caféiers et de cacao) dans la zone sous influence de Moumpoutou et Mindzoukou.

Photo 5 : Plan de Manioc



Photo 6 : Manioc au séchage



L'élevage est peu présent dans les villages de la zone du projet avec seulement quelques têtes de volaille (poulets, canards), de caprins, d'ovins et de porcins. Ces animaux, en nombre très peu significatif, ne sont guère suivis ni contrôlés aux plans alimentaire, reproductif et épizootique. Ils sont souvent à l'origine de conflits entre particuliers dans le village, du fait de leur divagation incontrôlée.

La pêche est très peu active dans la zone du projet. Les quelques pêcheurs qui parcourent les eaux qui drainent l'UFA Lopola (Ibenga, Lopéla, Dibo, etc.), font usage de lignes, filets, ou nasses pour capturer du Ngolo (*Clarias spp*), de l'anguille (*Protopterus sp.*, Nzombo), du Likoko (*Siluridae spp.*) et du Mbessé (*Mormyrops sp.*). Les toxiques végétaux sont très rarement utilisés pour l'empoisonnement des poissons. Dans cette activité mixte, l'intervention des femmes ne se limite très souvent qu'à la vidange de petits étangs pour le ramassage du poisson de grosse et moyenne taille.

La chasse est une activité très importante dans la zone d'études, principale source de protéines de la population locale. Elle est pratiquée exclusivement par les hommes qui font usage des fusils, des filets et de pièges. L'ensemble de la zone du projet, à l'exception des sites sacrés, est utilisé comme zone de chasse. L'équipe chargée des enquêtes a essayé de délimiter précisément l'étendue des terroirs de la chasse sans succès, la perception des espaces et des distances par les populations locales (notamment par les pygmées, voir Cf. 3.1.2.1) ne permettant pas d'aboutir à une démarcation exacte. Cependant, le domaine de chasse est estimé entre 210 et 314 km².

Les animaux les plus chassés sont des « petits ongulés » non identifiés (espèces diverses de la famille *Bovidae*), les Céphalophes (*Cephalophus spp.*), des petits primates (*Cercopithecus spp.*) et le

Potamochère (*Potamochoerus porcus*). Les périodes de fermeture de chasse, telles que prévues par la réglementation nationale en matière de faune ne sont pas respectées. Il s'agit essentiellement d'une chasse de subsistance. Elle reste encore un des moyens les plus usuels pour se procurer des protéines (céphalophes, potamochères...).

La cueillette concerne essentiellement le *gnetum* (coco) et les autres feuilles comestibles, les fruits et les patates sauvages, les champignons, le miel et les chenilles. Les plantes médicinales sont aussi récoltées pour des usages thérapeutiques (écorces, racines, feuilles, etc.).

L'artisanat rural n'est pas encore très actif. Les produits élaborés dans ce domaine sont essentiellement de la vannerie avec la fabrication de corbeilles et de nattes. Les rares productions, qui sont réalisées tout au long de l'année, satisfont à la fois le ménage et les autres clients du village.

L'industrie traditionnelle est encore rudimentaire. Elle reste très concentrée sur les productions de vin de maïs (ngolo ngolo ou boganda), vin de palmier raphia (péké), huile de palme, « tuile » traditionnelle en raphia et tisanes médicinales pour les guérisseurs et tradi-thérapeutes.

Le petit commerce, caractérisé par la présence des boutiques et kiosques, est totalement absent dans les villages de la zone du projet situés en bordure de la rivière Ibenga (Bérandjokou, Moumpoutou, etc.). Il reste cependant peu actif et très peu diversifié dans les villages en pleine explosion démographique comme Lopola et Liganga-Makao. En 2002, existaient à Lopola, 2 petits commerces d'alimentation essentiellement. Aujourd'hui, les commerces se sont multipliés et offrent plus de produits, tant de première nécessité qu'accessoires tels que pagnes, chaussures, jouets pour enfants... La plupart de ces commerces sont gérés par des hommes d'origine tchadienne. Quelques femmes fabriquent du pain de façon artisanale.

Les activités autres que l'agriculture (cueillette, chasse, pêche, artisanat et industrie traditionnelle), obéissent à une planification rurale qui s'est adapté au calendrier saisonnier ; voir [Tableau 17](#).

Tableau 17 : Calendrier des activités autres que l'agriculture

Activités	Mois											
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Récolte coco												
Récolte miel												
Récolte chenilles												
Récolte champignons												
Récolte escargots												
Pêche												
Chasse												
Artisanat												
Industrie traditionnelle												

L'offre en matière de produits de récolte et de cueillette (vin de maïs, huile de palme, miel, chenilles, viande de chasse, etc.), reste encore faible malgré une demande potentielle en pleine installation.

Dans la zone du projet, la part des produits de récolte et de cueillette, destinée à l'autoconsommation et à la vente est décrite dans le Tableau 18. Ces données issues des enquêtes menées en 2002, fonctionnent sur un système quantitatif, non chiffré. L'importance étant ici de montrer la proportion des produits de récoltes, et non de donner des valeurs exhaustives, valeurs qui lors de l'inventaire étaient très difficilement récoltables.

Tableau 18 : Affectation des principaux produits de récolte et de cueillette

Localités	Type de production	Part auto-consommée	Part vendue	Destination principale	Facteurs limitant la production
LOPOLA	Pain de manioc	XX	X	Lopola	Jeunesse du village et insuffisance des producteurs
	Farine de manioc	XXX	X		
	Banane	XX	X		
	Maïs	X	XXX		
	Patate	XX	XX		
	Viande de chasse	XX	XX		
	Poisson	X	X		
	Coco	XX	XX		
	Chenilles	X	X		
Miel	XXX	X			
BÉRANJOKOU	Pain de manioc	XX	XX	Bérandjokou, Lopola et villages avoisinants	Enclavement du village, insuffisance de la demande et faible motivation des producteurs
	Farine de manioc	XX	XX		
	Banane	XX	XX		
	Maïs	X	XXX		
	Patate	XX	XX		
	Viande de chasse	XX	XX		
	Poisson	XX	XX		
	Coco	XXX	X		
	Chenilles	XX	XX		
Miel	XX	XX			
MOUMPOUTOU	Pain de manioc	XX	XX	Moumpoutou et villages avoisinants	Enclavement du village, insuffisance de la demande et faible motivation des producteurs
	Farine de manioc	XX	XX		
	Banane	XX	XX		
	Maïs	X	XXX		
	Patate	XX	XX		
	Viande de chasse	XX	XX		
	Poisson	XX	XX		
	Coco	XXX	X		
	Chenilles	XX	XX		
Miel	XX	XX			
LIGANGA-MAKAO	Pain de manioc	XX	XX	Liganga-Makao, Lopola et villages avoisinants	Enclavement du village, insuffisance de la demande et faible motivation des producteurs
	Farine de manioc	XX	XX		
	Banane	XX	XX		
	Maïs	X	XXX		
	Patate	XX	XX		
	Viande de chasse	XX	XX		
	Poisson	XX	XX		
	Coco	XX	XX		
	Chenilles	X	XXX		
Miel	XX	XX			

Légende : XXX = proportion forte, XX = Proportion équivalente et X = Proportion faible

L'enclavement des villages, l'insuffisance de la demande et la faible motivation des producteurs, demeurent, à ce jour, les raisons essentielles de l'autoconsommation. Ces facteurs contraignants, vont s'atténuer progressivement avec la modernisation du cadre et des conditions de vie dans certaines localités de la zone du projet.

3.3.1.6 L'exploitation locale des ressources ligneuses

L'exploitation traditionnelle des arbres, autrefois prospère avec la récolte du caoutchouc sur les nombreux pieds d'hévéa présents le long des deux rives de la rivière Ibenga, a été abandonnée depuis un demi-siècle.

Les rares coupes de bois effectuées par les populations locales dans les forêts de l'UFA Lopola sont à usage domestique (bois de construction, bois de chauffe). Malgré la présence de nombreux pieds d'Illomba, son exploitation n'est guère faite pour les planches éclatées à usage domestique (construction des maisons). Certains arbres sont abattus afin de récolter du miel ou des chenilles. C'est une pratique très courante chez les communautés pygmées, durant la période propice, entre juillet et septembre. L'outil utilisé pour l'abattage est essentiellement la hache. Le sciage artisanal des bois d'œuvre n'est pas pratiqué dans la zone du projet.

Les arbres hôtes des chenilles consommées sont de la famille des Méliacées (Sapelli, Sipo, Kossipo, Tiama, etc.). Les abeilles, réputées pour leur production de miel, s'intéressent particulièrement aux arbres comme l'Essia, le Padouk et le Niové.

Les gaulettes, poteaux et autres tiges de la forêt, sont surtout utilisés dans la construction. Leur exploitation se fait à la machette.

Le bois de feu est utilisé comme énergie pour la cuisson des aliments. Il est récupéré en forêt ou dans les jachères (bois mort). Parfois, il provient de la récupération de déchets d'exploitation abandonnés à proximité du campement.

3.3.2 Coexistence des utilisations des espaces et ressources forestières entre l'exploitant et les populations locales

L'UFA Lopola était quasiment vide d'habitants avant l'installation de BPL. Elle comptait une dizaine de familles pygmées (50 personnes environ), sur l'ensemble des campements de Lokolé et Bodjommé (proches de Bérandjokou), Lissombé (proche de Moumpoutou) et de Kenga (proche de Mindzoukou). Avec l'implantation de BPL et des autres sociétés forestières, la population augmente de façon sensible (si aucune mesure spéciale n'est prise, cette augmentation risque de s'accroître plus fortement encore dans les années à venir ; de nombreux exemples sont là pour le montrer, au Congo ou dans les pays voisins).

Pour établir une collaboration harmonieuse entre les différents usagers des ressources naturelles de la zone du projet, en particulier, entre BPL et les communautés locales, l'établissement du dialogue entre acteurs est primordial. La mise en œuvre d'un dispositif de concertation permettant d'établir une procédure d'échange d'informations et de résolution des conflits entre la population locale et la société BPL s'avère fondamentale pour le bon déroulement des activités d'exploitation. Dans le cadre de ce dispositif, les objectifs sont :

- ♦ informer l'ensemble des parties prenantes sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement ;
- ♦ se concerter sur les modalités de gestion des zones de chasse villageoises ;
- ♦ se concerter sur les modalités d'intervention des programmes d'appui aux alternatives économiques ;
- ♦ se concerter sur les règles de compensation ou d'indemnisation des dégâts éventuels causés ;
- ♦ se concerter sur l'ensemble des règles relationnelles entre BPL et les populations locales ;
- ♦ assurer l'information et la sensibilisation de l'ensemble des populations riveraines sur les décisions arrêtées et les modalités retenues ;
- ♦ assurer le suivi et le pilotage de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures ;
- ♦ assurer l'arbitrage à l'amiable des éventuels différends et conflits.

Les modalités de fonctionnement du dispositif de concertation seront définies par le Plan d'Aménagement.

Les enquêtes socio-économiques menées dans le cadre de la phase préparatoire du Plan d'Aménagement de l'UFA Lopola, et selon certains avis de spécialistes, ont permis en partie de répondre à cette question et d'identifier les principales forces et faiblesses des différents canaux de concertation pour une gestion harmonieuse des espaces et des ressources forestières. Le Tableau 19, synthétise les résultats.

Tableau 19 : Forces et faiblesses dans la gestion harmonieuse des espaces et des ressources forestières dans la zone du projet.

Domaines	Forces	Faiblesses
Gestion de la faune	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Faune sauvage diversifiée et relativement abondante dans l'UFA Lopola ♦ Faible présence humaine dans la zone du projet ♦ Faible prolifération des armes et munitions de chasse ♦ Insuffisance des réseaux de transport et de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Absence de zonage des territoires de chasse et de chasse villageoise organisée ♦ Absence de contrôle dans l'exercice de la chasse ♦ Absence de mesures d'accompagnement : produits de substitution à la viande de chasse, organisation de marchés diversifiés, etc. ♦ Faible collaboration entre BPL et les communautés locales
Gestion des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Abondance des PFNL dans l'UFA Lopola ♦ Faible présence humaine dans la zone du projet ♦ Faible commercialisation des PFNL dans la zone du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Faible niveau de connaissance des PFNL ♦ Absence de mesures destinées à soutenir la valorisation des PFNL ♦ Absence de mesures de préservation des espèces (limitation des quantités...) ♦ Faible collaboration entre BPL et les communautés locales

Domaines	Forces	Faiblesses
<p style="text-align: center;">Gestion des espaces forestiers et de l'exploitation des bois d'œuvre et de service</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Abondance des bois d'œuvre diversifiés dans l'UFA Lopola ♦ Faible présence humaine dans la zone du projet ♦ Faible prolifération des outils modernes d'abattage et des scieurs clandestins ♦ Insuffisance des réseaux de transport et de commercialisation des bois d'œuvre et de service en faveur des communautés locales ♦ Faible développement de l'agriculture itinérante sur brûlis ♦ Inventaire d'aménagement de toutes les essences ♦ Zonage de l'UFA en cours de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Absence de mesures d'accompagnement (promotion des produits et du métier du bois, etc.) ♦ Faible collaboration entre BPL et les communautés locales
<p style="text-align: center;">Gestion des autres ressources du village</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Sols à prédominance argilo-sableuse, favorables à la fabrication de briques et tuiles cuites ♦ Conditions pédologiques très favorables au développement d'une agriculture assez rémunératrice (palmier à huile, manioc, maïs, café, cacao, bananier) ; ♦ Nombreux atouts pour le développement du maraîchage, de la pisciculture, de l'élevage et de la petite industrie artisanale (carbonisation à partir des rebuts des scieries, fabrication d'huile de palme, savonnerie) ♦ Présence d'un réseau hydrographique susceptible de soutenir durablement une petite activité de pêche (pêche à la ligne ou au filets à maille réglementée) 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Absence des structures d'encadrement et de promotion des activités de développement rural (agriculture, élevage, pêche, petit commerciale, etc.) ♦ Quasi-désengagement de l'État sur les questions fondamentales de développement rural

4. ORIENTATIONS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

4.1 CONTRIBUTION SOCIALE DE L'ENTREPRISE

L'étude socio-économique s'est intéressée à l'ensemble des villages qui exercent une influence, plus ou moins forte, sur l'UFA Lopola et qui sont : Bérandjokou, Moupoutou, Lopola, Kenga de Mindzoukou, et Lingaga-Makao.

Les principales orientations des actions à programmer en matière sociale dans le plan d'aménagement sont listées dans les Tableaux 19, 20 et 21. Elles ne concernent que les communautés locales de Bérandjokou, Mompoutou, Lopola et Kenga de Mindzoukou.

Remarque importante : Il convient de souligner que, suivant les cahiers des charges de Thanry Congo et ITBL, le village de Lingaga-Makao est appuyé par WCS et Thanry-Congo, dans le cadre de la mise en valeur de l'UFA Ipendja, celui de Mindzoukou par ITBL, dans le cadre de la mise en valeur de l'UFA Mimbelli.

Les actions à programmer en matière sociale dans le plan d'aménagement sont à considérer à trois niveaux bien distincts, à savoir :

- ♦ Les mesures liées aux conditions de vie des travailleurs, qui impliquent directement l'entreprise (en terme de responsabilité mais aussi au niveau financier et opérationnel). Elles sont les plus faciles à mettre en œuvre car elles sont totalement maîtrisables en interne.
- ♦ Les mesures liées aux conditions de coexistence sur l'UFA Lopola avec les populations locales quant à l'utilisation des ressources et des espaces forestiers. Compte tenu des fortes contraintes externes qu'exercent ces populations locales sur l'activité industrielle, ces mesures vont reposer en interne sur une « stratégie d'évitement » de l'entreprise. Cette stratégie sera justifiée en externe par une volonté de prise en compte forte des droits coutumiers locaux et de partage territorial de la forêt avec les villageois.
- ♦ Les mesures liées à la contribution de l'entreprise au "développement socio-économique régional" Article 13.b du Cahier de Charges particulier (Cf. Annexe 5).

Les Tableaux 19, 20 et 21 identifient les actions concrètes à prévoir dans le plan d'aménagement, avec leur durée et les modalités de mise en œuvre.

Tableau 20 : Priorités socio-économiques du plan d'aménagement de BPL - A - Mesures liées aux conditions de vie des travailleurs de BPL et de leurs familles

N° d'ordre	Contraintes identifiées	Actions à envisager dans le plan d'aménagement de l'UFA Lopola	Bénéficiaires	Modalités de mise en œuvre	Niveau d'impact sur BPL	Délai d'exécution
1°-	Absence d'une base vie définitive pour les travailleurs de BPL sur le site de Lopola ⁽¹⁾	Mise en place d'une base vie des travailleurs offrant des conditions de vie décente	Travailleurs BPL et leurs familles	Par BPL , selon un programme progressif d'investissement	Santé et bien être social des travailleurs : amélioration de la productivité	Programme d'aménagement sur 3 ans
2°-	Absence d'infrastructures scolaires adéquates à Lopola	Construction et équipement de l'école de Lopola	Travailleurs BPL et leurs familles, plus population, installée dans le village Lopola	BPL (financement direct) pour Lopola		Programme scolaire continu
3°-	Absence d'infrastructures sanitaires adéquates à Lopola	Construction et équipement du centre de santé de Lopola	Travailleurs BPL et leurs familles, plus population, installée dans le village Lopola			Programme continu de prévention
4°-	Absence de puits d'eau potable à Lopola	Construction des puits d'eau potable à Lopola	Travailleurs BPL et leurs familles, plus population, installée dans le village Lopola			Programme d'aménagement sur 3 ans
5°-	Insuffisance des loisirs collectifs à Lopola, Bérandjokou et Moumpoutou	Construction et équipement du local collectif récréatif (équipé d'un téléviseur avec parabole), terrain de sport	Travailleurs BPL et leurs familles, plus population, installée dans le village Lopola			Programme d'investissement sur 3 ans

(1) par site ou village de Lopola, il faut entendre le village actuel de Lopola, plus celui de Lombo non loin de la base industrielle installée dans une poche de savane ces deux sites sont directement rattachés à BPL et ont vocation à durer dans le temps.

Tableau 21 : Priorités socio-économiques du plan d'aménagement de BPL - B - Mesures liées aux conditions de coexistence sur l'UFA Lopola avec les populations locales : pour utilisation commune des ressources et des espaces forestiers

N° d'ordre	Contraintes identifiées	Actions à envisager dans le plan d'aménagement de l'UFA Lopola	Bénéficiaires	Modalités de mise en œuvre	Niveau d'impact sur BPL	Délai d'exécution
1°-	Absence d'initiatives locales pour la valorisation ou le recyclage des produits forestiers ligneux et non ligneux à Lopola, Bérandjokou Moupoutou	Formation, encadrement et appui logistique des jeunes désœuvrés des villages Lopola, Bérandjokou et Moupoutou	Population de Lopola et de l'UFA Lopola	Préfecture (cahiers des charges et taxes de superficie)		
2°-	Augmentation de la pression sur la faune sauvage. Présence de braconnage.	Lutte contre le braconnage et organisation de la chasse villageoise	Population de Lopola et de l'UFA Lopola	BPL et Préfecture		

Tableau 22 : Priorités socio-économiques du plan d'aménagement de BPL - C - Mesures liées à la contribution de BPL au "soutien des actions de développement d'intérêt collectif" des populations locales

N° d'ordre	Contraintes identifiées	Actions à envisager dans le plan d'aménagement de l'UFA Lopola	Bénéficiaires	Modalités de mise en œuvre	Niveau d'impact sur BPL	Délai d'exécution
1°-	Enclavement du village de Bérandjokou	Ouverture et entretien de la route d'accès à Bérandjokou (axe Lopola-Bérandjokou) ; sous condition d'une analyse de l'impact socio-environnemental	Populations de Bérandjokou et de Lopola	BPL (financement direct)		
2°-	Enclavement du village Mompoutou	Ouverture et entretien de la route d'accès à Mompoutou (axe Lopola-Mompoutou)	Populations de Mompoutou et de Lopola	BPL (financement direct)		
3°-	Absence d'infrastructures scolaires adéquates à Bérandjokou et Moupoutou	Construction et équipement des écoles de Bérandjokou et Moupoutou	Populations de Bérandjokou et de Mompoutou	Gouvernement et collectivités locales (salaires des professeurs...) Préfecture (cahiers des charges et taxes de superficie) pour les autres localités		
4°-	Absence d'infirmeries adéquates à Bérandjokou et Moupoutou	Construction et équipement des centres de santé de Bérandjokou et Moupoutou	Populations de Bérandjokou et de Mompoutou	Gouvernement et collectivités locales (salaires des infirmiers...) Préfecture (cahiers des charges et taxes de superficie) pour les autres localités		
5°-	Absence de puits d'eau potable à Bérandjokou et Moupoutou	Construction des puits d'eau potable Bérandjokou, Moupoutou	Populations de Bérandjokou et de Mompoutou	Préfecture (cahiers des charges et taxes de superficie) pour les autres localités		

L'ensemble des orientations données à ce programme de contribution sociale de BPL reste très ambitieux, à la fois pour la société forestière qui doit, d'abord, installer son outil de production et organiser au mieux le développement de Lopola et pour la préfecture qui doit participer au développement global de la région.

Dans ce programme, les actions jugées prioritaires seront celles pour lesquelles l'engagement de BPL est le plus attendu les premières années d'application du plan d'aménagement. Toutefois, pour chacune de ces actions identifiées et proposées il reste à en préciser le contenu technique, à en déterminer les coûts et les conditions de mise en œuvre. Les dossiers de faisabilité (plus ou moins complexes et longs suivant les actions à mener) restent à établir.

Le programme d'actions à entreprendre sera nécessairement souple, modulable et progressif dans le temps. Pourtant des obligations fermes de BPL seront données pour apporter une contribution régulière et ordonnée au développement social local.

Le maintien d'un dialogue local entre BPL et les autorités administratives et traditionnelles locales, on devrait même parler d'une certaine complexité entre ces parties prenantes, est une condition de base pour réussir un développement local et prévenir les conflits.

Ainsi donc, le plan d'aménagement dispose de la donnée sociale de base qui doit lui permettre de s'inscrire dans la durabilité, l'enjeu maintenant étant d'intégrer pleinement le volet social de l'aménagement dans les activités courantes de BPL.

En résumé, sur la base des principaux axes d'intervention décrits dans les Tableaux 19, 20 et 21, on peut prétendre :

- ♦ minimiser les contraintes sociales ;
- ♦ accroître les bénéfices socio-économiques des communautés de la zone du projet ;
- ♦ minimiser les impacts négatifs sur l'environnement ;
- ♦ améliorer les capacités institutionnelles dans la gestion des villages et des conflits ;
- ♦ mieux intégrer l'entreprise forestière au développement socio-économique des villages de la zone du projet ;
- ♦ situer l'effort d'aménagement de l'UFA Lopola sur le long terme, dans la durabilité.

4.2 LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION COMMUNE DES ESPACES FORESTIERS AVEC LES POPULATIONS LOCALES

La zone du projet est sous l'influence de conditions pédo-climatiques favorables à la réalisation de cultures agricoles (arachide, maïs, manioc, banane, café, cacao, palmier à huile, etc.). La densité de la population est encore faible. Les ressources naturelles sont encore importantes et très peu perturbées. Elles méritent, de ce fait, d'être gérées suivant les principes de gestion concertée entre BPL et les populations locales.

4.2.1 Identification des zones d'exclusion de l'exploitation forestière : série de protection

Dans la zone du projet, seul le village de Linganga-Makao, situé à environ 40 km à l'est du Parc National de Nouabalé-Ndoki, est soumis à un programme spécifique de protection de la flore et de la faune sauvage. Ce programme est conduit par WCS depuis 1993.

L'analyse qui sera faite ultérieurement des résultats de l'inventaire d'aménagement et de la cartographie de l'UFA Lopola permettra de délimiter les sites de fort intérêt écologiques ou sensibles.

Ces zones bénéficieront alors d'une gestion appropriée.

4.2.2 Identification des espèces animales et végétales à statut particulier auprès des populations locales

Dans l'UFA Lopola, il existe un certain nombre d'espèces animales et végétales qui bénéficient déjà d'un statut particulier auprès des populations locales, du fait de leur place privilégiée dans les clans et règles ancestrales. Il s'agit des animaux ou arbres totémiques et des arbres tuteurs de chenilles ou abeilles. La liste, non exhaustive, de ces espèces, établie lors des enquêtes de terrain, est la suivante :

a)- Animaux totémiques

Il s'agit essentiellement :

- ♦ du corbeau, redouté comme porte malheur ;
- ♦ du hibou et de la chouette, adoptés par les sorciers ;
- ♦ du pic-bœuf, indicateur des saisons et parfait prédateur ;
- ♦ de la panthère (*Panthera pardus*), domptée pour incarner la force et assurer la protection de la famille ;
- ♦ du caméléon, symbole de transmutations, dompté pour incarner la force et le pouvoir d'adaptation.

b)- Arbres totémiques, ce sont surtout :

- ♦ l'Alone (*Rhodognaphalon brévicuspe*), symbole de protection et de longévité ;
- ♦ l'Emien (*Alstonia congensis*), symbole de protection et d'invisibilité ;
- ♦ le Tali (*Erythrophléum ivorensis*), symbole de protection et de purification.

c)- Arbres nourriciers de chenilles, il s'agit surtout de:

- ♦ Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) ;
- ♦ Essia ou Abalé (*Petersiathus macrocarpus*) ;
- ♦ Kosipo (*Entandrophragma condolei*) ;
- ♦ Tiama (*Entandrophragma angolense*) ;
- ♦ Rikio (*Uapacca guineensis*) ;
- ♦ Faux Tali ou Mékogho (*Pachyelasma tessmanii*) ;
- ♦ Azobé (*Lophira alata*) ;
- ♦ Bété (*Mansonia altissima*) ;
- ♦ Essessang (*Ricinodendron heudeloti*).

d)- Arbres porteurs d'abeilles, ce sont surtout :

- ♦ le Padouk (*Mansonia altissima*),
- ♦ l'Essia ou Abalé (*Mpetersiathus macrocarpus*),
- ♦ l'Irvingia ou Payo (*Irvingia excelsa*),
- ♦ l'Essessang (*Ricinodendron heudeloti*),
- ♦ le Parasolier (*Musanga cecropioides*),
- ♦ l'Azobé (*Lophira alata*),
- ♦ le Faux Tali ou Mékogho (*Pachyelasma tessmanii*),
- ♦ le Tali (*Erythrophléum ivorensis*),
- ♦ l'Acajou (*Khaya anthothéca*).

Certains animaux de cette liste font déjà partie de la liste des espèces protégées par les lois et règlements de faune du Congo. Pour les autres, il conviendra de vérifier leur situation locale (niveau de pression, densité, etc.) et de préciser dans le cadre des documents de gestion de l'UFA Lopola les règles de gestion pour les espèces végétales et animales.

Dans le cas des arbres, pour la plupart appartenant au groupe des essences potentiellement exploitables, il conviendra de veiller à ce que le prélèvement de ces essences ne remette pas en cause la pérennité de l'espèce et qu'un nombre suffisant de pieds soit préservé au moment de l'exploitation, dans certains secteurs au moins, ceux plus fréquentés par les populations locales.

4.2.3 Identification des espaces forestiers conjoints nécessitant une concertation avec l'activité d'exploitation forestière

Dans l'UFA Lopola des surfaces seront réservées à un usage agricole. Ces surfaces pourront aussi faire l'objet d'une production forestière durable associée à la pratique agricole.

Dans le cas de l'UFA Lopola, les zones à proximité immédiate des villages de Lopola, Bérandjokou, Mompoutou et Kenga de Mindzoukou seront à considérer dans le détail, compte-tenu des enjeux agricoles.

4.2.4 Identification des activités alternatives et autres mesures d'accompagnement nécessitant une concertation préalable avec BPL

Les personnes implantées dans la zone et qui sont directement liées aux activités de BPL malgré un revenu suffisant ont déjà des activités alternatives, qui leur permettent de compléter le salaire perçu.

L'implantation des sites forestiers et la mise en place, notamment par BPL, des infrastructures de communication, favorisent le développement des échanges commerciaux, qu'il faut mettre à profit en termes de pêche et d'agriculture. Or la chasse commerciale est une des activités qui s'est développée le plus. L'UFA Lopola est encore riche en espèces de flore et de faune sauvages. Dans la recherche accrue de l'approvisionnement de la base vie de Lopola et de l'amélioration des revenus des communautés locales, le territoire de l'UFA Lopola risque de subir la forte pression des chasseurs clandestins et des braconniers, pour des prélèvements incontrôlés de gibier.

Aussi, en prévision des effets négatifs que ceci aurait sur la faune sauvage, il est important de :

- ♦ faire connaître la réglementation en vigueur pour la gestion de la faune sauvage, et veiller à son application ;
- ♦ définir et mettre en œuvre un règlement intérieur sur la gestion de la faune ;
- ♦ mettre en œuvre une gestion consensuelle de la faune dans la zone du projet. Cette action passe par la mise en place d'organes permanents de gestion de la faune, comme le comité de gestion de la faune (organe mixte composé des représentants des populations locales, de l'État, de l'entreprise et des chasseurs) ;
- ♦ organiser les écotouristes pour la surveillance du territoire de l'UFA pour cette approche, rendue obligatoire par l'administration forestière, BPL s'est déjà engagé à assurer le financement de la mise en place et du fonctionnement d'une unité de surveillance et de lutte anti-braconnage

(USLAB), et ce conformément aux dispositions de l'article 21 du cahier des charges générales de la convention d'aménagement et de transformation conclue le 13 novembre 2002 entre BPL et le Gouvernement congolais (Cf. Annexe 5). Dans la zone de Liganga-Makao, par exemple, il existe déjà des écogardes. Les activités de braconnage des espèces intégralement protégées ont été largement réduites, laissant peu à peu la place à la chasse de subsistance.

Afin de valoriser les sources de revenus alternatives au commerce de gibier, le développement des stratégies pour mettre en place d'autres filières est important. L'organisation d'activités comme l'élevage des petits animaux, qui contribuent à réduire la pression de la chasse et à fournir des protéines animales, est une solution à approfondir. À court terme, il ne s'agira pas de promouvoir l'élevage des animaux sauvages (l'Aulacode, le Céphalophe, l'Athérure, le Sanglier, le Buffle, etc.), qui n'ont toujours pas réussi dans les villages. Bien au contraire, il s'agira ici de mettre un accent particulier sur le développement de l'élevage des animaux domestiques (petits ruminants, volaille) déjà présents dans les villages.

5. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'UFA LOPOLA

La zone du projet Lopola et ses environs commencent à connaître un véritable essor économique avec le fonctionnement depuis plus de deux ans, des sociétés forestières Mokabi S.A., BPL et Thanry-Congo. La population de l'UFA Lopola est évaluée, fin 2002, à environ 1800 habitants, elle devrait doubler d'ici l'année 2024 ou l'année 2037, suivant l'hypothèse de progression de la population. Cette poussée démographique entraînera inévitablement l'apparition de phénomènes nouveaux, qu'engendre généralement l'expansion démographique, notamment l'augmentation des prix sur le marché, le chômage, l'insalubrité et la pollution, l'insécurité.

Actuellement, la vie des communautés locales de l'UFA Lopola, reste encore dominée par une association entre les cultures agricoles, la pêche, la chasse, la cueillette, et certains emplois offerts par BPL et WCS.

La forêt dense est très diversifiée et riche en produits forestiers ligneux et non ligneux (faune y compris).

Malgré une gamme variée d'activités économiques, très peu d'entre elles engendrent des revenus significatifs pour les populations locales. Ceci contraint la majorité des villageois à vivre en dessous du seuil de pauvreté et place les exploitants et industriels forestiers, en haut de la hiérarchie des acteurs privilégiés du développement.

La culture du manioc est largement dominante. La farine ou le pain de manioc, ainsi que la banane et/ou les patates, la viande de chasse, les légumes et les fruits constituent la base du régime alimentaire des populations.

Un soutien adapté aux situations particulières permettra de satisfaire les besoins des populations locales en favorisant l'émergence de petits entrepreneurs locaux. Ceci suscitera la création de quelques activités nouvelles données à titre indicatif comme :

- ♦ charbonniers pour la carbonisation des déchets de bois,
- ♦ maraîchers pour la production de légumes variés,
- ♦ petits commerçants pour les échanges et flux commerciaux,

Les infrastructures de développement (routes, écoles, habitat durable, infirmeries, marchés, etc.), l'emploi des jeunes et l'appui à certains programmes agricoles (production de manioc, de banane, de viande d'élevage, etc.), font partie des problèmes clefs qui préoccupent les communautés locales.

Les conditions de mise en œuvre des règles de coexistence entre les activités de BPL et celles des communautés locales ainsi que les mesures d'atténuation des impacts sociaux directs et indirects de l'exploitation forestière ont été identifiées. De même que :

- ♦ les principaux interlocuteurs locaux représentants des pouvoirs publics (autorités du pouvoir administratif et du pouvoir coutumier) et des groupes d'intérêt (associations, ONG), capables de véhiculer de manière fiable une information auprès de la population locale et d'en suivre son application ;
- ♦ les éventuels conflits fonciers liés à l'accès à la ressource ligneuse et aux espaces forestiers ;
- ♦ les besoins sociaux prioritaires de la population (infrastructures, services, fonctionnement) et le niveau de bien-être social en relation avec l'impact de l'exploitation forestière les ressources locales d'approvisionnement du personnel de l'entreprise en produits vivriers et autres (produits d'agriculture, d'élevage, de chasse, de pêche, d'artisanat, etc.) ;
- ♦ les espaces forestiers et les espèces forestières (végétales et animales) faisant l'objet d'un attribut particulier (lieu sacré, arbre totémique ou à usage multiple) pour anticiper et limiter les conflits d'usage liés à l'exploitation forestière.

Ainsi, avec les conclusions de cette étude socio-économique, il sera désormais possible de rendre plus cohérentes l'ensemble des approches économiques, socioculturelles et écologiques dans l'UFA Lopola. La mise en œuvre de ces approches, permettra de renforcer l'ensemble des fondements qui concourent à l'aménagement forestier de l'UFA Lopola.

6. CONCLUSION

Cette étude socio-économique présente un diagnostic de la situation sur l'ensemble de l'UFA Lopola et établit une première base pour développer un mode de gestion plus durable. Les sujets abordés concernent la prise en compte des besoins sociaux, économiques, culturels des générations actuelles et futures, ainsi que la préservation des écosystèmes de la concession.

L'étude a en particulier permis de faire l'état de lieux de l'UFA Lopola sur le plan socio-économique et démographique. Les orientations et les mesures pouvant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales seront fournies par le Plan d'Aménagement au même titre que les préconisations quant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de BPL, et de leur famille.

Elle a également décrit la diversité ethnolinguistique et les conditions de vie des populations vivant dans l'emprise de l'UFA, ainsi que les conditions de vie et les conditions de travail au sein de la société.

La participation de la population à la gestion des forêts devrait s'apparenter davantage à une « participation-concertation-consultation » et s'inscrire dans un cadre défini (commission permanente créée à cet effet ou structures de consultation) pour favoriser la prise en charge des responsabilités incombant à chaque partie.

L'étude a enfin décrit les caractéristiques des systèmes ruraux de production et les modes de gestion des ressources naturelles par les populations locales. L'analyse de ces systèmes montre que l'agriculture est l'activité économique traditionnelle la plus importante au sein de la zone d'emprise. La chasse constitue la deuxième activité traditionnelle la plus pratiquée, fournissant des protéines disponibles. La viande de brousse notamment apparaît comme une ressource incontournable dans cette zone où l'élevage demeure embryonnaire.

Globalement, la forêt dense humide constitue une part essentielle des ressources exploitées par les populations riveraines de la concession. La forêt revêt une importance capitale pour ces populations qui y voient un réservoir de produits indispensables à leur survie (espace pour la pratique de l'agriculture, de la pêche, de la chasse, source de produits pharmaceutiques, de l'exercice des coutumes traditionnelles, source en eau potable...). La forêt est donc au centre des préoccupations imposant une exploitation durable amorcée par le processus d'aménagement.

Ce rapport n'est qu'une synthèse de l'ensemble des travaux effectués. Les données de base, disponibles à la Cellule d'Aménagement, seront utilisées et enrichies lors de la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

7. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Auzel, P. 1995. *Evaluation de l'impact de la chasse sur la faune des forêts d'Afrique Centrale, nord Congo.* Wildlife Conservation Society et Université Paris XII, Paris, France.

Auzel P. 1997. *Exploitation du milieu et émergence de nouvelles maladies virales : Le cas de l'exploitation de la faune sauvage des forêts d'Afrique Centrale.* Orléans, Université d'Orléans-Laboratoire Ermes, Mémoire de DEA, 209p.

Auzel, P. and D. Wilkie, 2000. Wildlife use in northern Congo : Hunting in a commercial logging concession. " In: *Evaluating the sustainability of hunting in tropical forests* Eds. J.G. Robinson and Benett, E.L. New York. Columbia University Press.

Bahuchet, S., 1979. Utilisation de l'espace forestier par les Pygmées, chasseurs-cueilleurs d'Afrique Centrale. In : *Information sur les sciences sociales* N°18: pp.999-1019.

Blake, S. 1994. *A reconnaissance survey in the Kabo logging concession south of the Nouabalé-Ndoki Park, Northern Congo.* Report to USAID, WCS, Government of Congo, GTZ, and the World bank.

Borrini-Feyerabend, G., 1997. Population dynamics and conservation. In *Beyond Fences : Seeking Social Sustainability in Conservation.* pp 17-21. Eds. UICN, Gland (Switzerland) :

CARPE, 2001. *Les produits forestiers non ligneux : potentiels économiques et de conservation.* pp 10. Eds. CARPE. Rapport d'activité 2001.

Coquery-Vidrovitch C., 1972. *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930.* Mouton, Paris.

CTA, 1993. *Conserver et transformer le poisson.* CTA, Wageningen.

Eves , E. H. 1995. *Socio-economic of natural resource utilization in Kabo logging concession of northern Congo.* Report to USAID and WCS.

Eves E. H. et Ruggiero G. R, 1997. Socioeconomics and the sustainability of Hunting in the forests of Northern Congo (Brazzaville). In: *Evaluating the sustainability of hunting in tropical forests.* pp. 427-454. Eds. J.G. Robinson and Benett, E.L.. New York. Columbia University Press.

Fay, M., Agnagna M. and Moutsambote, JM. 1990. *Survey of Nouabalé-Ndoki Region , Northern Congo.* Report to USAID and WCS.

Moukassa A., 2001. *Etude démographique et socio-économique dans la zone périphérique au parc national Nouabalé Ndoki.* WCS/PROGEPP

Naughton-Traves, L. and Weber, W. 2001. Human dimensions of the African rain forest. In : *African Rain Forest Ecology and Conservation.* pp. 30-43 eds. W. Weber, L.J.T. White, A. Wedder and L. Naughton-Treves)

Noss, 2001. Conservation, Development, and “the Forest people. In : *African Rain Forest Ecology and Conservation.* pp. 313-332 (eds. W. Weber, L.J.T. White, A. Wedder and L. Naughton-Treves)

PROGEPP, 2000 ; *Rapport synthèse des activités du Projet de Gestion des écosystèmes Périphérique au Parc Nouabalé-Ndoki.* WCS.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cartes topographiques couvrant l'UFA Lopola	7
Tableau 2 : Constitution du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (en 2005)	9
Tableau 3 : Répartition des précipitations mensuelles moyennes à Impfondo – période 1992 - 2001 (en mm par mois). Source : CTFT, 1973-1976, Inventaires du Nord Congo.....	18
Tableau 4 : Effectifs et répartition de la population par classe d'âge, en nombre d'habitants (2002 - fin 2006)	23
Tableau 5 : Effectifs et répartition de la population par groupe social (2002-2006).....	24
Tableau 6 : Effectifs et répartition de la population par nationalité (2002-2006).....	25
Tableau 7 : Niveau scolaire des populations de la zone du projet.....	25
Tableau 8 : Projection de la population de la zone du projet (en nombre d'habitants).....	30
Tableau 9 : Investissements réalisés en 2001 et 2002, programmation 2003 (en milliers de FCFA) ..	35
Tableau 10 : Situation de la production et des ventes de BPL par produits (en m ³)	36
Tableau 11 : Situation du personnel par catégorie socio - professionnelle	36
Tableau 12 : Situation du personnel permanent par nationalité.....	37
Tableau 13 : Statut professionnel principal des habitants de la zone du projet en nombre d'actifs	53
Tableau 14 : Typologie des acteurs de production (en nombre de producteurs) en 2002	54
Tableau 15 : Estimation du nombre de ménages exerçant une activité agricole en 2006	54
Tableau 16 : Calendrier agricole	55
Tableau 17 : Calendrier des activités autres que l'agriculture	58
Tableau 18 : Affectation des principaux produits de récolte et de cueillette	59
Tableau 19 : Forces et faiblesses dans la gestion harmonieuse des espaces et des ressources forestières dans la zone du projet.	62
Tableau 20 : Priorités socio-économiques du plan d'aménagement de BPL - A - Mesures liées aux conditions de vie des travailleurs de BPL et de leurs familles	65
Tableau 21 : Priorités socio-économiques du plan d'aménagement de BPL - B - Mesures liées aux conditions de coexistence sur l'UFA Lopola avec les populations locales : pour utilisation commune des ressources et des espaces forestiers.....	66
Tableau 22 : Priorités socio-économiques du plan d'aménagement de BPL - C - Mesures liées à la contribution de BPL au "soutien des actions de développement d'intérêt collectif" des populations locales	67

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique de l'UFA Lopola	8
Carte 2 : Localisation des villages et campements de la zone du projet	27
Carte 3 : Carte de répartition de la population et des infrastructures de base.....	34
Carte 4 : Flux de personnes, marchandises et services	41
Carte 5 : Terroirs des villages de la zone du projet.....	50

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : L'Ibenga au niveau de Bérandjokou	33
Photo 2 : Réunion des femmes de Lopola	38
Photo 3 : Lever des couleurs à l'école de Lopola.....	39
Photo 4 : Equipe de football officielle de BPL en déplacement à Mokabi	40
Photo 5 : Plan de Manioc Photo 6 : Manioc au séchage	56

ANNEXES

- Annexe 1 :** Canevas des entretiens de l'enquête socio-économique et Note de présentation publiée par BPL.
- Annexe 2 :** Résultats complets de l'enquête
- Annexe 3 :** Historique des villages
- Annexe 4 :** Sensibilisation des populations aux questions de santé
- Annexe 5 :** Convention et Cahier des charges de BPL
- Annexe 6 :** Règlement intérieur de BPL